



**Nations Unies**

# **Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés**

**Portant sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2016  
au 30 juin 2017**

**Assemblée générale**  
**Documents officiels**  
**Soixante-douzième session**  
**Supplément n° 12 (A/72/12)**



**Assemblée générale**  
Documents officiels  
Soixante-douzième session  
Supplément n° 12 (A/72/12)

# **Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés**

**Portant sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017**



**Nations Unies • New York, 2017**

*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

ISSN 0251-8058

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction .....	5
II. Orientations .....	5
III. Réfugiés .....	6
IV. Déplacements internes.....	17
V. Apatridie.....	18
VI. Contributions au HCR.....	19
VII. Réforme, obligation de rendre des comptes et contrôle .....	20
VIII. Conclusion .....	22
<b>Tableaux</b>	
1. Réfugiés, demandeurs d’asile, personnes déplacées à l’intérieur d’un pays, rapatriés (réfugiés et déplacés), apatrides et autres personnes relevant du HCR, par pays ou territoire d’asile, fin 2016.....	23
2. Budget et dépenses du HCR en 2016 .....	32



## I. Introduction

1. Fin 2016, quelque 65,6 millions de personnes à travers le monde étaient déplacées de leur foyer par les persécutions, les conflits et d'autres situations de violence<sup>1</sup>. Alors que l'arrivée de réfugiés dans les pays industrialisés a reçu une forte attention du public et des décideurs politiques, les conséquences des afflux de réfugiés continuent de peser de manière disproportionnée sur les pays en développement, les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire accueillant 84 % des réfugiés relevant du mandat du HCR. Les nombres élevés de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les risques que les conflits en cours font peser sur les avancées qui avaient été faites récemment dans l'éradication de l'apatridie suscitent aussi de vives préoccupations.

2. Il y a cependant des raisons d'espérer. L'adoption de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (Déclaration de New York)<sup>2</sup> par l'Assemblée générale des Nations Unies en date du 19 septembre 2016 ouvre de très intéressantes perspectives. L'implication des acteurs du développement dans les initiatives liées aux déplacements est allée en grandissant, tout comme l'impact sur les communautés hôtes, et l'attention a été recentrée sur le renforcement des services nationaux, notamment les soins de santé et l'éducation, de manière à ce que les réfugiés puissent en bénéficier. Le présent rapport rend compte de ces faits nouveaux, et d'autres, survenus entre le 1<sup>er</sup> juillet 2016 et le 30 juin 2017.

## II. Orientations

### A. Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants

3. La Déclaration de New York, adoptée par les 193 États Membres de l'Organisation des Nations Unies lors du Sommet pour les réfugiés et les migrants, réaffirme vigoureusement les principes et les pratiques du régime international des réfugiés et souligne qu'apporter une protection à ceux qui sont forcés de fuir et un soutien aux pays et aux communautés qui les accueillent relève d'une responsabilité commune à tous les membres de la communauté internationale. Au Sommet des dirigeants sur les réfugiés, le 20 septembre 2017, une grande partie des engagements politiques inscrits dans la Déclaration de New York ont été traduits en mesures concrètes dans les engagements pris par 47 États en faveur de l'accès des réfugiés à l'éducation et à l'emploi, de l'élargissement des possibilités d'admission dans un pays tiers par la réinstallation et par des voies complémentaires, et de l'accroissement des financements alloués à l'action humanitaire.

4. L'annexe I de la Déclaration de New York appelle le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) à élaborer et amorcer le cadre d'action global pour les réfugiés dans les situations donnant lieu à un déplacement massif de réfugiés en étroite coordination avec les États concernés et d'autres entités compétentes des

---

<sup>1</sup> Ce chiffre comprend 22,5 millions de réfugiés (17,2 millions relevant du mandat du HCR et 5,3 millions de réfugiés palestiniens enregistrés par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient), 40,3 millions de déplacés internes et 2,8 millions de demandeurs d'asile. On trouvera de plus amples informations sur les populations prises en charge par le HCR dans le tableau 1 ainsi qu'à l'adresse : <http://www.unhcr.org/globaltrends2016/>.

<sup>2</sup> Voir [www.unhcr.org/refugeecomact](http://www.unhcr.org/refugeecomact).

Nations Unies. L'objectif est d'alléger les pressions exercées sur les pays d'accueil concernés, d'accroître l'autonomie des réfugiés, d'élargir l'accès à des solutions faisant appel à des pays tiers et d'aider à créer dans les pays d'origine les conditions nécessaires au retour des réfugiés dans la sécurité et la dignité. Le cadre d'action global pour les réfugiés marque un tournant dans la manière dont la communauté internationale répond aux afflux de réfugiés en ce qu'il invite à adopter dès le départ une approche multipartite, notamment en mettant en place une coordination plus poussée avec un plus large éventail d'acteurs ainsi qu'une collaboration plus prévisible, systématique et constante avec les partenaires de développement. Les neuf pays ci-après ont commencé à appliquer ce cadre d'action : Costa Rica, Djibouti, Éthiopie, Guatemala, Honduras, Mexique, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Somalie<sup>3</sup>.

5. La Déclaration de New York invite aussi le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés à proposer dans le rapport annuel qu'il soumettra en 2018 le texte d'un pacte mondial sur les réfugiés, pour examen par l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session<sup>4</sup>. Le HCR contribue en outre à l'élaboration du « pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières », pour faire en sorte que les deux pactes soient complémentaires, même si leur mise au point suit des procédures distinctes.

## B. Orientations stratégiques du HCR (2017-2021)

6. En 2017, le HCR a défini un ensemble d'orientations stratégiques<sup>5</sup> devant guider ses travaux pour les cinq années à venir, compte tenu du contexte actuel et des nouveaux défis rencontrés par l'organisation et les populations prises en charge. Elles s'articulent autour de cinq grandes orientations principales : « protéger », « répondre », « inclure », « responsabiliser » et « résoudre ». Ces orientations façonnent les relations du Haut-Commissariat avec toutes les populations prises en charge, à savoir les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et les apatrides, et s'inscrivent dans une logique de renouvellement des partenariats et des alliances, au profit notamment des premiers intervenants à l'échelon national. Avec ces orientations stratégiques, le HCR entend tracer les contours de la réponse mondiale aux déplacements forcés et à l'apatridie en aidant les États à relever les défis en matière de protection, en plaçant les populations prises en charge au centre de son action et en travaillant sur tous les aspects du déplacement, déplacement à l'intérieur des frontières nationales compris.

## III. Réfugiés

7. Fin 2016, le nombre de réfugiés était de l'ordre de 22,5 millions, dont 17,2 millions de réfugiés relevant du mandat du HCR. Pour la troisième année consécutive, c'est la Turquie qui en accueillait le plus grand nombre (2,9 millions), suivie du Pakistan (1,4 million), du Liban (1 million), de la République islamique d'Iran (979 400), de l'Éthiopie (791 600) et de la Jordanie (685 200). Ces réfugiés venaient pour plus de la moitié de l'un des trois pays suivants : République arabe syrienne (5,5 millions), Afghanistan (2,5 millions) et Soudan du Sud (1,4 million). On estimait en outre le nombre de demandeurs d'asile à 2,8 millions, quelque 2 millions de nouvelles demandes d'asile ayant été présentées en 2016. C'est l'Allemagne qui a enregistré le plus grand nombre de nouvelles demandes d'asile (722 400), devant les États-Unis d'Amérique (262 000), l'Italie (123 000) et la Turquie (78 600).

<sup>3</sup> Voir <http://crrf.unhcr.org/fr/>.

<sup>4</sup> Voir <http://www.unhcr.org/fr/vers-un-pacte-mondial-sur-les-refugies.html>.

<sup>5</sup> Voir <http://www.unhcr.org/fr/58947dc14.pdf>.



## A. Protection

8. Nombre de pays accueillant des réfugiés ont maintenu leurs frontières ouvertes et continué de donner accès à des services de protection et d'assistance tout au long de la période à l'examen. Cela étant, le principe selon lequel la question des réfugiés est d'intérêt international et appelle une réponse fondée sur la coopération et la solidarité a été mis à l'épreuve. Dans certains pays, des mesures prises pour que les réfugiés restent dans leur région d'origine, conjuguées à des lois restrictives en matière d'asile, ont envoyé des signaux alarmants. Le HCR a été profondément préoccupé d'apprendre que, dans certaines régions, des réfugiés et des demandeurs d'asile étaient repoussés aux frontières, voire plus loin, et même renvoyés directement dans des zones de conflit, au mépris du principe de non-refoulement, ou soumis à des violences et des mauvais traitements, y compris par des agents de l'État. Le HCR a travaillé avec plusieurs États pour faire en sorte que les individus ayant besoin d'une protection internationale aient accès à la sécurité et que les accords bilatéraux et multilatéraux conclus entre États en matière de transfert de la responsabilité de l'examen des demandes d'asile contiennent bien les garanties voulues. Il s'est tout particulièrement attaché à travailler avec les gouvernements pour faire en sorte que la sécurité nationale et la protection des réfugiés soient bien perçues comme deux objectifs se renforçant mutuellement.

9. Le HCR a continué de plaider en faveur de mesures de substitution à la détention pour les réfugiés et les demandeurs d'asile. Dans un rapport intermédiaire sur sa Stratégie mondiale « Au-delà de la détention 2014-2019 »<sup>6</sup>, le HCR a indiqué que dans les 12 pays pilotes, le nombre total d'enfants placés en détention avait baissé de 14 % entre fin 2014 et fin 2015 et que deux pays avaient mis complètement fin à la détention des enfants demandeurs d'asile. En dépit de ces avancées, d'autres pays ont adopté des textes de loi rendant la détention obligatoire pour tous les demandeurs d'asile et pour toute la durée de la procédure d'asile, ce qui est contraire aux dispositions juridiques et normes internationales et régionales. Le HCR s'est vivement inquiété des conditions de détention prévalant dans différents contextes et a continué d'exercer sa surveillance chaque fois qu'il le pouvait. En Libye, cela a permis de libérer près de 600 réfugiés et demandeurs d'asile vulnérables en 2016 et durant les six premiers mois de 2017 334 autres ont été libérés à la suite d'interventions du HCR.

10. Pour fuir les persécutions ou chercher une protection et des solutions, certains réfugiés et demandeurs d'asile en sont venus à recourir aux services de passeurs, s'exposant ainsi à des risques de violences et d'exploitation, de violations des droits de l'homme, de mise en danger et même de mort. Le HCR a lancé en 2016 une version actualisée de son « Plan d'action en 10 points »<sup>7</sup> afin d'aider les États à mettre au point et à faire fonctionner des systèmes qui tiennent compte des besoins de protection et répondent aux attentes des réfugiés et des demandeurs d'asile, mais aussi de personnes présentant d'autres profils dans le contexte de déplacements mixtes, notamment des enfants non accompagnés ou séparés et des victimes de traite des êtres humains.

11. Les mouvements migratoires mixtes par mer ont suscité des préoccupations particulièrement vives, dans plusieurs régions du monde. Alors même que le Yémen est en proie à un conflit, plus de 117 000 personnes ont rejoint ce pays par la mer en 2016, et 25 000 personnes l'ont fait au premier semestre 2017. Le HCR a lancé une campagne d'information afin de sensibiliser aux risques associés à la traversée du Golfe d'Aden et de la mer Rouge ainsi qu'aux dangers encourus à l'arrivée au Yémen. En Méditerranée,

<sup>6</sup> Voir <http://www.unhcr.org/detention.html>.

<sup>7</sup> Voir <http://www.unhcr.org/fr/news/stories/2016/12/58498233a/hcr-met-jour-plan-daction-points-protection-personnes-deracinees-travers.html>.

le nombre sans précédent de 5 100 réfugiés et migrants morts ou disparus en mer a été signalé en 2016. Les nouvelles arrivées en Europe par la mer ont avoisiné 363 000 en 2016, mais le nombre de traversées de la Turquie vers la Grèce a fortement chuté après la « fermeture » de la « route de l'ouest des Balkans » et la déclaration conjointe Union européenne-Turquie de mars 2016. Au 30 juin 2017, près de 103 000 personnes avaient traversé la Méditerranée depuis le début de l'année, et 2 250 environ avaient été signalées mortes ou disparues. Le HCR a continué de souligner que la première des priorités devait être de sauver des vies et a dialogué avec les États et d'autres partenaires afin de préserver l'accès au territoire et à des solutions, notamment avec la nomination, en avril 2017, d'un Envoyé spécial pour la situation en Méditerranée centrale.

12. Le HCR a travaillé avec les gouvernements à renforcer les dispositions juridiques relatives à l'asile et les cadres de protection des réfugiés en place aux niveaux national et régional. À Djibouti, la promulgation en janvier 2017 d'une loi progressiste sur les réfugiés devrait faciliter l'insertion sociale et économique des réfugiés, notamment en améliorant leur accès à l'éducation, aux services sociaux, à des moyens de subsistance et à l'emploi légal, ainsi que leur liberté de circulation. En Équateur, l'Assemblée nationale a adopté une loi sur la mobilité humaine qui régularise la situation des personnes en cours de déplacement et accorde notamment aux réfugiés le statut de résident et une carte nationale d'identité.

13. Les approches régionales ont joué un rôle important. Avec la Déclaration d'action de San José (juillet 2016), neuf pays d'Amérique du Nord et d'Amérique centrale se sont engagés à travailler ensemble à renforcer la protection des personnes fuyant les violences en Amérique centrale. Sur la base de cette Déclaration et du Plan d'action du Brésil (2014), le Costa Rica, le Guatemala et le Mexique sont convenus d'élaborer au niveau régional un Cadre d'action global pour les réfugiés, dit « Cadre d'action global régional pour une protection et des solutions », afin de resserrer leur collaboration, aussi bien pour s'attaquer aux causes profondes des déplacements que pour apporter une réponse à leurs conséquences, renforcer les systèmes d'asile et faciliter l'émergence de solutions. En Afrique, la Déclaration de Nairobi sur des solutions durables pour les réfugiés somaliens et la réintégration des rapatriés en Somalie – adoptée en mars 2017 au sommet extraordinaire de l'Assemblée des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) – a formalisé l'approbation d'une approche régionale globale de la recherche de solutions durables pour les réfugiés somaliens, qui maintienne aussi le niveau de protection tout en favorisant l'autonomie dans les pays d'asile, et appelé à une plus grande solidarité internationale. Dans une série de propositions présentées à l'Union européenne en décembre 2016, le HCR a engagé l'Europe à réformer sa politique dans ce domaine, notamment son système d'asile<sup>8</sup>. Il a exhorté les États membres de l'Union européenne à respecter l'engagement, qu'ils avaient pris en 2015, de veiller à la réinstallation interne de 160 000 demandeurs d'asile se trouvant en Grèce et en Italie. Il a salué les engagements pris en février 2017 au Sommet de La Valette sur la migration, concernant en particulier les principes de solidarité et de partage des responsabilités.

14. Sur un plan plus général, en décembre 2016 le HCR a publié de nouveaux Principes directeurs sur la protection internationale, dans lesquels il réaffirme que la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés (Convention de 1951) est applicable aux personnes fuyant les situations de conflit armé et de violence<sup>9</sup>. L'adoption par le Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés de deux

<sup>8</sup> Voir <http://www.refworld.org/docid/58385d4e4.html>.

<sup>9</sup> Voir <http://www.unhcr.org/publications/legal/58359afe7/unhcr-guidelines-international-protection-12-claims-refugee-status-related.html>.

conclusions sur la protection internationale, en octobre 2016, a marqué une avancée positive dans l'établissement de normes de protection.

15. Le HCR a poursuivi ses activités de détermination du statut de réfugié, enregistrant 208 100 demandes de particuliers en 2016, et a encouragé les États à renforcer et assumer leur responsabilité dans ce domaine. Les efforts faits par le Cameroun et le Kenya pour ce faire étaient louables, comme l'était l'engagement pris par la Thaïlande de mettre sur pied un mécanisme de sélection des demandeurs d'asile. En Turquie, les autorités et le HCR poursuivaient la transition en vue du transfert de responsabilités du HCR à un système national public pour la détermination du statut de réfugié des demandeurs d'asile non Syriens. Le HCR a également aidé des États à faire en sorte que les documents de voyage délivrés aux réfugiés et apatrides, respectivement au titre de l'article 28 de la Convention de 1951 et au titre de l'article 28 de la Convention de 1954 relative au statut des apatrides (Convention de 1954), soient lisibles à la machine, ce qui présente plusieurs avantages et est notamment gage d'une sécurité accrue.

16. En 2016, la moitié des réfugiés relevant du mandat du HCR étaient des enfants. Quelque 75 000 demandes d'asile ont été présentées dans 70 pays en 2016 par des enfants non accompagnés ou séparés, venant majoritairement d'Afghanistan, d'Érythrée, de République arabe syrienne et de Somalie. Le HCR a soutenu le déploiement de personnels dans 19 pays afin d'améliorer la protection des enfants dans les situations d'urgence ou de crise prolongée. En Europe, il s'est associé au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et à d'autres partenaires pour créer des centres d'aide, dits « points bleus » le long des routes de migration les plus fréquemment utilisées par les enfants réfugiés et migrants et leur famille, dans lesquels ils pourront bénéficier de toute une gamme de services d'appui. Le HCR a accueilli favorablement les nouvelles orientations de politique générale rendues publiques par la Commission européenne en avril 2017 concernant la protection des enfants migrants et réfugiés, notamment la désignation de tuteurs. Le Dialogue du Haut-Commissaire sur les défis de protection de décembre 2016 a porté sur « les enfants en déplacement », tandis que les Consultations mondiales pour les jeunes, organisées par le HCR et la Commission des femmes réfugiées, ont réuni près de 1 500 jeunes, qui ont pris part à 65 consultations dans 23 pays. Celles-ci ont débouché sur l'approbation de sept actions principales pour les jeunes réfugiés<sup>10</sup>. La participation de jeunes réfugiés aux Jeux olympiques et paralympiques d'été de 2016, au Brésil, a été un autre événement marquant.

17. Le HCR a continué à travailler en partenariat avec les réfugiés et leurs pays d'accueil, afin de renforcer la résilience locale et d'associer les communautés à leur propre protection. Des projets de promotion d'une coexistence pacifique, s'appuyant entre autres choses sur des activités pilotées par les communautés elles-mêmes, ont été entrepris dans 65 pays.

18. L'année 2016 a vu une prise de conscience croissante des risques et obstacles à la protection propres aux personnes handicapées, dont on estime qu'elles représentent 15 à 20 % du nombre total de réfugiés. Le HCR a aidé à diriger les efforts de différentes parties prenantes pour lancer la Charte pour l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire, adoptée au Sommet mondial de 2016 sur l'action humanitaire, et a accueilli avec satisfaction un certain nombre d'autres faits nouveaux, tels que l'accent mis sur la question des réfugiés à la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées tenue en 2017.

---

<sup>10</sup> Voir <http://www.unhcr.org/ke/wp-content/uploads/sites/2/2016/09/We-Believe-in-Youth-Global-Refugee-Youth-Consultations-Final-Report.pdf>.

19. Les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI) déplacées de force constituent un autre groupe de population exposé à des risques plus importants dans bien des parties du monde, se heurtant à la discrimination, à des persécutions et à des violences sexuelles et fondées sur le genre. Conjointement avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le HCR a mis au point un programme de formation complet destiné à aider les professionnels à mieux répondre aux besoins de protection spécifiques des personnes LGBTI.

20. Les violences sexuelles et fondées sur le genre sont restées une cause majeure d'insécurité parmi les réfugiés partout sur la planète. Dans la droite ligne des Directives pour l'intégration d'interventions ciblant la violence basée sur le genre dans l'action humanitaire que le Comité permanent interorganisations sur la violence basée sur le genre a adoptées en 2015, le HCR a accru son soutien aux personnes rescapées de telles violences dans 25 situations de réfugiés de par le monde et maintenu son niveau d'appui dans 52 autres. Au Rwanda, des rescapés ont eu accès à des services globaux d'intervention grâce à des centres polyvalents gérés par l'État avec le soutien du HCR, et en République-Unie de Tanzanie, le HCR et des professionnels de santé ont travaillé ensemble à améliorer le repérage aux points de passage des frontières des personnes rescapées de violences sexuelles et fondées sur le genre et l'évaluation de leurs besoins en matière de santé et de protection. Même si les violences sexuelles et fondées sur le genre concernent plus particulièrement les femmes et les filles, elles peuvent aussi être dirigées contre certains hommes ou garçons. Le HCR a achevé une étude sur la violence sexuelle à l'égard des hommes et des garçons réfugiés dans le cadre du conflit syrien, dans l'optique de renforcer les interventions humanitaires.

## **B. Mesures d'urgence**

21. Durant la période à l'examen, en collaboration avec des partenaires, le HCR a continué à apporter dans toutes les régions du monde une aide vitale dans le contexte de plusieurs crises concomitantes. Il n'y a pas eu de nouvelle crise de niveau 3 déclarée au niveau du Comité permanent interorganisations en 2016, mais les crises liées à la situation en Iraq, en République arabe syrienne et au Yémen ont été maintenues à ce classement. Les déclarations de situation d'urgence émises en interne par le HCR demeuraient en vigueur pour les situations de crise au Burundi, en Iraq, au Soudan du Sud et en Syrie, ainsi qu'au Nigéria et au Yémen et pour les réfugiés congolais entrant en Angola. Un certain nombre d'autres situations complexes ont également nécessité un lourd investissement opérationnel.

22. En Afrique, la reprise des violences au Soudan du Sud, conjuguée à la sécheresse et à la menace de famine, s'est traduite par une situation de réfugiés au rythme d'expansion le plus élevé dans le monde. Au mois de mai 2017, 1,8 million de réfugiés avaient fui vers les pays voisins – en particulier l'Ouganda (898 000), mais aussi au Soudan (375 000), en Éthiopie (375 000), au Kenya (97 000), en République démocratique du Congo (76 000) et en République centrafricaine (2 200). Le HCR a rendu hommage à ces pays pour leur générosité, tout en s'inquiétant des contraintes pesant sur leurs ressources. Le Sommet de la solidarité envers les réfugiés organisé en juin 2017 en Ouganda a donné l'occasion de mobiliser une aide et des fonds de la communauté internationale. D'autres situations complexes appelant des mesures d'urgence en Afrique sont survenues notamment au Burundi, au Nigéria, en République centrafricaine et en République démocratique du Congo.

23. L'insécurité alimentaire a été une préoccupation majeure. En 2016, quelque 2,3 millions de réfugiés, dans neuf pays (en Afrique pour 99 % d'entre eux), ont vu leurs rations alimentaires réduites de plus de 50 %. Le HCR et le Programme alimentaire

mondial (PAM) ont mis en place une stratégie conjointe en faveur de l'autosuffisance, de manière à utiliser les ressources limitées de manière optimale. Le risque de famine, en particulier au Nigéria, en Somalie et au Yémen, a également nécessité des opérations de secours de grande envergure. L'appel humanitaire de Berlin « Ensemble contre la faim » lancé en avril 2017 a permis à des donateurs, des partenaires humanitaires et des acteurs locaux de se rassembler pour examiner la grave situation humanitaire à laquelle étaient confrontés les pays concernés et sensibiliser à cette situation.

24. Le nombre d'arrivées en Europe a baissé en 2016, mais le HCR a tout de même apporté son concours au préenregistrement de près de 28 000 demandeurs d'asile en Grèce et a préparé des sites en prévision de l'hiver en y remplaçant les tentes par des unités de logement préfabriquées avec chauffage. Le HCR a collaboré avec les autorités grecques pour mettre à disposition 21 000 places pour héberger des réfugiés et des demandeurs d'asile candidats au programme de réinstallation d'urgence ou considérés comme particulièrement vulnérables. Il a inspecté des centres d'accueil en Serbie et aidé à les rénover afin d'assurer un éclairage adéquat, de mettre en place des sanitaires distincts pour les hommes et pour les femmes et de sécuriser les locaux de couchage. Ailleurs en Europe, le HCR a contribué à élargir l'offre d'autres formes d'hébergements, dans des appartements en location, dans des hôtels, chez des familles d'accueil et dans des structures publiques. Une nouvelle stratégie et un nouvel appel en faveur des réfugiés et des migrants en Europe en 2017 a été lancée par le HCR, l'OIM et 72 autres partenaires en janvier 2017<sup>11</sup>.

25. Dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, la guerre en République arabe syrienne est entrée dans sa septième année en mars 2017. Fin 2016, on recensait plus de 5,5 millions de réfugiés syriens, en majorité dans les États voisins, ce qui était lourd de conséquences pour les communautés hôtes. En janvier 2017, le HCR, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et plus de 240 partenaires ont lancé le Plan régional pour les réfugiés et la résilience (« Plan 3RP ») pour 2017 et 2018<sup>12</sup>, sollicitant 4,6 milliards de dollars pour porter assistance à ces réfugiés et aux communautés les accueillant en Égypte, en Iraq, en Jordanie, au Liban et en Turquie. Le HCR jugeait particulièrement préoccupante la proportion croissante de réfugiés syriens tombant sous le seuil de pauvreté, en dépit des pays d'accueil. La Conférence de Bruxelles, qui s'est tenue en avril 2017 sur « l'aide à apporter pour l'avenir de la Syrie et des pays de la région », a attiré l'attention sur les répercussions des faibles niveaux de financements sur la protection et l'aide accordées aux réfugiés. Les autres priorités dans la région étaient la situation en Libye, pays dans lequel le HCR a accru sa présence et ses programmes au premier semestre en réponse à l'aggravation de la crise humanitaire, et au Yémen, où 278 000 réfugiés environ se sont retrouvés piégés par le conflit en cours. Plus de 90 % d'entre eux étaient somaliens, et le HCR s'est attaché, en collaboration avec l'OIM, à soutenir ceux qui ont fait le choix de retourner en Somalie, notamment en leur fournissant des documents, des services de transport et une aide financière. En avril 2017, à la Conférence de haut niveau de levée de fonds pour la crise humanitaire au Yémen, les donateurs se sont engagés à verser 1,1 milliard de dollars pour l'aide d'urgence.

26. Dans les Amériques, le nombre de personnes fuyant les violences en Amérique centrale a atteint son plus haut niveau depuis les années 1980. Alors que les années précédentes le nombre de demandeurs d'asile d'Amérique centrale augmentait principalement au Canada et aux États-Unis d'Amérique, en 2016 c'est dans d'autres pays de la région qu'ont été enregistrées les plus fortes hausses des nombres de demandes d'asile, notamment au Costa Rica et au Mexique. Le HCR a continué de travailler avec les pays de la région à étendre le « dispositif de transfert de protection », permettant à des

<sup>11</sup> Voir <http://reporting.unhcr.org/node/17167>.

<sup>12</sup> Voir <http://www.3rpsyriacrisis.org/>.

individus exposés à des risques particulièrement élevés d'avoir accès à une protection à l'étranger, et a invité d'autres pays de réinstallation à s'associer à cette initiative d'importance. Au Costa Rica, au Guatemala, au Honduras et au Mexique, le HCR s'est associé à des partenaires pour créer de nouveaux abris et autres lieux sûrs, y compris pour les personnes ayant des besoins particuliers. Plus au sud, le nombre des demandes d'asile présentées par des citoyens vénézuéliens a augmenté lui aussi, puisqu'à l'échelle mondiale il a presque atteint la barre des 50 000 demandes déposées au cours des six premiers mois de l'année 2017.

27. En Asie, le conflit qui a éclaté au Myanmar dans le nord de l'État de Rakhine en octobre 2016 a entraîné de nouveaux déplacements, avec la fuite de quelque 74 000 personnes vers le Bangladesh. Des informations inquiétantes ont fait état de violences à l'encontre de la communauté rohingya au Myanmar, notamment des exécutions, des viols, des disparitions et des incendies criminels. Des acteurs humanitaires se voyaient refuser l'accès aux zones les plus touchées. Certaines des personnes ayant fui vers le Bangladesh à la fin 2016 sont arrivées dans des camps qui hébergeaient déjà plus de 32 000 réfugiés ; d'autres se sont installés dans des camps de fortune ou au sein de communautés de réfugiés en ville. L'accès à un toit, à l'alimentation et à l'aide était limité pour les nouveaux arrivants.

28. Le HCR a continué à renforcer ses capacités de préparation et de réponse aux urgences. La politique de 2015 sur l'activation, le leadership et les responsabilités concernant les réponses d'urgence a été actualisée, avec notamment l'introduction d'une déclaration « de niveau 1 », enclenchant automatiquement des actions de préparation en prévision d'une probable situation de déplacement. Un nouvel outil de préparation aux situations d'urgence a été introduit en vue de faciliter l'analyse des risques, l'alerte précoce et l'évaluation de l'état de préparation opérationnelle. En 2016, des articles de secours de base à hauteur d'un total de 63,8 millions de dollars ont été fournis à 31 pays à partir de sept stocks mondiaux, tandis que plus de 370 déploiements sont venus soutenir les interventions d'urgence du HCR dans 37 opérations. Conformément à son modèle de coordination des réfugiés, le HCR a prolongé en 2016 les mandats des coordonnateurs régionaux pour les réfugiés responsables de la planification opérationnelle et de la mobilisation des ressources pour les situations au Burundi, au Nigéria, au Soudan du Sud, en Syrie, au Yémen et en Europe.

29. Le HCR a continué d'accorder la priorité à la gestion des risques de sécurité, en particulier sur les lieux d'affectation à haut risque, où travaille près de la moitié de son personnel de terrain. Un de ses fonctionnaires a perdu tragiquement la vie dans un attentat à la bombe à Mogadiscio, en Somalie, en juillet 2016. Trois autres de ses fonctionnaires ont été enlevés au Soudan en novembre 2016, puis libérés sains et saufs un peu moins d'un mois plus tard. Les décès de plusieurs travailleurs humanitaires survenus au début de l'année 2017 en Afghanistan, au Nigéria et au Soudan du Sud ont également mis en lumière la gravité des risques encourus dans de nombreux pays.

### **C. Soutenir les communautés de réfugiés et leurs pays d'accueil**

30. Dans le droit fil de la Déclaration de New York, les acteurs du développement ont multiplié leurs efforts pour faire en sorte que les systèmes et services nationaux soient renforcés et que les besoins des communautés d'accueil, comme ceux des réfugiés, soient satisfaits, ce qui a constitué une évolution importante dans les réponses apportées aux déplacements forcés. En 2016, la Banque mondiale a publié un rapport phare, intitulé « *Forcibly displaced: toward a development approach supporting refugees, the internally displaced and their hosts* » (« Déplacements forcés : vers une stratégie de développement soutenant les réfugiés, les déplacés et les pays d'accueil »), et a considérablement resserré sa collaboration avec le HCR. Pour le dix-huitième cycle de prêts (2017-2019) depuis la

mise en place du mécanisme de financement concessionnel, l'Association internationale de développement de la Banque mondiale a alloué 14 milliards de dollars pour les États fragiles et les États touchés par les conflits, ainsi qu'une enveloppe spéciale de 2 milliards de dollars supplémentaires pour les pays accueillant des réfugiés. Le HCR a également renforcé sa collaboration avec le PNUD, notamment dans le cadre du Plan régional pour les réfugiés et la résilience en Jordanie, au Liban et en Turquie, et dans les pays appliquant le Cadre d'action global pour les réfugiés.

31. Un certain nombre de pays d'accueil ont commencé à fournir aux réfugiés un accès à divers régimes d'assurance maladie communautaires gérés au niveau national, notamment le Bénin, le Burkina Faso, la Guinée, le Mali, le Sénégal et le Togo. En Égypte, le Gouvernement a élargi aux réfugiés non syriens l'accès aux services de soins de santé primaires, tandis qu'au Ghana, la gestion des services sanitaires destinés aux réfugiés a été transférée du HCR aux autorités nationales. Plus généralement, le Brésil a adopté un nouveau projet de loi sur les migrations qui garantit aux étrangers, y compris les demandeurs d'asile et les réfugiés, l'inclusion sociale et professionnelle et l'accès au système public de soins de santé et aux services de protection sociale. L'Équateur et le Mexique ont pris en compte les réfugiés et les demandeurs d'asile dans les politiques et programmes sociaux mis en œuvre aux niveaux municipal et national ; l'Ouganda et d'autres pays ont inclus les réfugiés dans leur plan national de développement. Dans le cadre du Plan régional pour les réfugiés et la résilience, le HCR et la Direction générale de la coopération internationale et du développement de la Commission européenne ont collaboré à un projet de 20 millions de dollars visant à améliorer les réseaux de distribution d'eau dans les zones urbaines qui accueillent des réfugiés au Liban.

32. Les États ont également fait d'importants progrès pour inclure les enfants réfugiés dans leur système d'éducation nationale. À la fin de l'année 2016, les écoles étaient ainsi ouvertes aux enfants réfugiés dans 64 pays. Suite aux engagements pris à la conférence tenue à Londres, en février 2016, sur le soutien à apporter à la Syrie et à la région, la Jordanie et le Liban ont renforcé leur système de classes alternées dans les écoles, 90 % des enfants réfugiés syriens ont été scolarisés en Égypte, et la Turquie a redoublé d'efforts pour encourager la scolarisation de ces enfants. La République islamique d'Iran, a donné accès aux écoles locales à tous les enfants afghans, mesure qui a permis la scolarisation de 52 000 enfants sans papiers et de plus de 250 000 enfants ayant le statut de réfugié. L'inclusion des enfants réfugiés soudanais dans le système national d'éducation au Tchad est une autre évolution positive. Dans l'ensemble, la collaboration entre le HCR et le Partenariat mondial pour l'éducation a permis de prendre en compte les réfugiés dans les plans sectoriels pluriannuels mis en œuvre au niveau national et au niveau des provinces au Tchad, au Niger, au Cameroun, au Pakistan et au Soudan du Sud, et un soutien supplémentaire a été apporté aux systèmes éducatifs nationaux. Malgré ces efforts, plus de la moitié des enfants réfugiés d'âge scolaire (3,7 millions sur 6 millions) relevant du mandat du HCR ne sont toujours pas scolarisés. Pour améliorer l'accès à l'enseignement tertiaire, le HCR, appuyé par le Gouvernement allemand, a mis en œuvre l'Initiative académique allemande Albert Einstein pour les réfugiés (DAFI), permettant ainsi, en 2016, à plus de 4 300 étudiants réfugiés de s'inscrire à l'université dans 37 pays. À la fin de l'année 2016, 6 500 autres étudiants réfugiés avaient également suivi des formations supérieures diplômantes grâce à des programmes « d'apprentissage connecté » dans neuf pays.

33. Au sujet des moyens de subsistance, le Gouvernement éthiopien a pris des engagements forts au Sommet des dirigeants de 2016, concernant en particulier l'octroi de permis de travail aux réfugiés dans les secteurs autorisés aux travailleurs étrangers et la mise à disposition de terres irrigables pour permettre à 100 000 réfugiés et à leur communautés d'accueil de se consacrer à la production agricole. En Malaisie, le HCR a lancé un projet pilote en partenariat avec le Gouvernement et une société privée pour



faciliter l'obtention d'un permis de travail à 300 réfugiés du Myanmar. En Inde, le HCR a aidé des réfugiés à obtenir un visa de longue durée qui a permis à ces derniers de travailler, de s'inscrire dans l'enseignement supérieur et d'ouvrir des comptes bancaires. Dans le cadre du Plan régional pour les réfugiés et la résilience, la Jordanie a délivré des permis de travail à des réfugiés syriens, et la Turquie a adopté récemment une réglementation permettant aux réfugiés syriens d'avoir accès à l'emploi. L'Agence suédoise de coopération internationale au développement a mis en place un mécanisme de garantie partielle de crédit de 15 millions de dollars qui couvre 50 % des pertes sur les prêts accordés aux réfugiés, dans un premier temps en Jordanie, au Kenya, au Liban et en Ouganda. Le HCR a également poursuivi ses stratégies d'appui aux moyens de subsistance fondées sur le marché, notamment « l'approche graduée », et a obtenu des résultats positifs au Costa Rica, en Équateur et au Mozambique. Les travaux menés avec les artisans réfugiés commencent à porter leurs fruits : les réfugiés maliens au Burkina Faso reçoivent par exemple une aide pour vendre leurs produits en Europe par l'intermédiaire de détaillants et de boutiques en ligne. Le HCR a signé des mémorandums d'accord avec l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Le mémorandum d'accord conclu avec l'OIT visait à étendre l'accès des réfugiés à la sécurité, au travail décent et à des possibilités économiques. L'OIT a publié *Guiding principles on the access of refugees and other displaced persons to the labour market* (« Principes directeurs sur l'accès au marché du travail des réfugiés et autres personnes déplacées de force ») en 2016, et la Conférence internationale du travail a adopté en juin 2017 la recommandation n° 205 sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience, qui encourage l'intégration des réfugiés dans les marchés du travail des pays d'accueil, avec l'appui de la communauté internationale.

34. Le HCR s'est attaché à optimiser l'innovation et les gains d'efficacité dans ses programmes d'appui aux communautés de réfugiés. En réponse à une étude montrant l'importance que l'accès à un téléphone mobile et à l'Internet revêt pour de nombreux réfugiés, le HCR s'est employé, avec les opérateurs de réseaux et les organismes de réglementation, à rendre la connectivité plus abordable et plus facile dans toute une série d'opérations, y compris dans le cadre de ses interventions d'urgence en Ouganda. Le HCR a également cherché à s'assurer que la communication entre l'Organisation et les réfugiés était efficace, en ajoutant aux contacts physiques des échanges par téléphone, par SMS et via des groupes sur Facebook ou WhatsApp.

35. Parmi les progrès enregistrés figure également le programme d'assistance en espèces<sup>13</sup> dans le cadre duquel 688 millions de dollars des États-Unis ont été alloués en 2016, soit une augmentation de 111 % par rapport à 2015 (325 millions de dollars), ce qui signifie que le HCR s'est acquitté des engagements auxquels il a souscrits dans le cadre du « Grand compromis », à savoir de doubler les interventions en espèces en seulement un an. Les deux tiers de l'assistance en espèces du HCR ont été alloués au Moyen-Orient en 2016, mais ces programmes se sont poursuivis dans le monde entier dans le cadre de 60 opérations, soit deux fois plus qu'en 2012. L'une des priorités du HCR a été de développer des mécanismes communs de distribution d'espèces avec des partenaires tels que le PAM, l'UNICEF et des ONG, sur le modèle de la « facilité commune de caisse » utilisée par neuf organismes humanitaires en Jordanie où les réfugiés ont la possibilité de retirer des espèces grâce à un dispositif de reconnaissance par scanner de l'iris relié au système d'enregistrement biométrique du HCR. Le système amélioré d'enregistrement et de prise en charge du HCR, « ProGres in partnership », a été utilisé dans 15 opérations à la fin de 2016. Plus de 3 millions de réfugiés ont été inscrits dans le Système biométrique de gestion de l'identité (IrisGuard) qui a été utilisé dans le cas de la Syrie.

<sup>13</sup> Voir : <http://www.unhcr.org/581363414.pdf>.



## D. Solutions

36. Une solution est atteinte lorsque les réfugiés obtiennent un statut juridique durable qui assure la protection de leurs droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux au niveau national. La recherche de solutions durables pour les réfugiés demeure au centre du mandat du HCR. L'approche progressive en matière de solutions adoptée par le HCR souligne la nécessité d'utiliser une approche globale axée sur l'inclusion dès le début des déplacements. Peu de conflits ont été réglés ou ont débouché sur des solutions politiques pendant la période considérée, mais les stratégies globales mises en œuvre ont permis de progresser vers des solutions dans un certain nombre de situations qui se prolongent, y compris dans les contextes fragiles où l'on n'est pas encore parvenu à un règlement définitif du conflit.

37. La stratégie de recherche de solutions pour les réfugiés afghans et d'appui au rapatriement librement consenti, à la réintégration durable et à l'assistance aux pays d'accueil demeure le cadre global de recherche de solutions aux déplacements des Afghans. Compte tenu de la capacité de réintégration limitée et de la poursuite des violences dans le pays, le HCR n'a pas encouragé le retour des réfugiés en Afghanistan. Cependant, conformément à son mandat, il a aidé ceux qui ont choisi de rentrer, notamment en leur allouant une subvention en espèces pour faciliter leur réinsertion. En 2016, plus de 384 000 réfugiés afghans – le nombre le plus important depuis douze ans – sont retournés dans leur pays, mus par un ensemble complexe de facteurs. D'après les estimations, quelque 690 000 Afghans sans papiers qui se trouvaient en République islamique d'Iran et au Pakistan ont également regagné leur pays. Le HCR a appelé le Gouvernement afghan et la communauté internationale à redoubler d'efforts pour créer les conditions d'un retour durable, et a fait observer que les 15,2 milliards de dollars promis lors de la Conférence de Bruxelles sur l'Afghanistan, en octobre 2016, devaient être transformés de toute urgence en programmes concrets menés par le Gouvernement. En février 2017, lors de la 28<sup>e</sup> réunion tripartite organisée entre les Gouvernements de l'Afghanistan et du Pakistan et le HCR, le principe des retours librement consentis, sûrs et progressifs a été réaffirmé.

38. Les retours volontaires vers la Somalie se sont poursuivis, quoique de manière modérée, en raison des problèmes de sécurité, du manque d'accès de l'aide humanitaire et des capacités de réintégration limitées. Le début de la sécheresse a continué de provoquer des déplacements à l'intérieur du territoire et au départ de ce pays, et l'on estime à 766 000 le nombre de personnes déplacées depuis novembre 2016. Dans ces circonstances, le HCR a cherché à s'assurer que les retours vers la Somalie avaient été librement consentis, en connaissance de cause, que les personnes concernées avaient bénéficié du soutien nécessaire, et que les conséquences des retours avaient été examinées. Depuis décembre 2014, plus de 100 000 réfugiés somaliens ont été rapatriés de leur plein gré en Somalie, dont près de 69 000 au départ du Kenya. Le HCR a nommé un Envoyé spécial pour la situation des réfugiés somaliens en septembre 2016 et s'est félicité de la décision du Gouvernement somalien d'appliquer le Cadre d'action global pour les réfugiés.

39. Au total, environ 552 200 réfugiés sont retournés dans leur pays d'origine en 2016. Outre les retours en Afghanistan et en Somalie, un grand nombre de retours ont été enregistrés vers le Soudan (37 200), la République centrafricaine (34 400), la Côte d'Ivoire (19 600), la République démocratique du Congo (13 200) et le Mali (9 800). En collaboration avec les Gouvernements du Myanmar et de la Thaïlande, le HCR a facilité le retour au Myanmar de 71 personnes en octobre 2016, et 150 autres se sont déclarées intéressées par cette démarche. Ces premières mesures ont été encourageantes, et pourraient ouvrir la voie à un processus de retour lorsque les conditions s'y prêteront. Entre avril et juin 2017, quelque 13 000 réfugiés nigériens qui se trouvaient au Cameroun ont entrepris de rentrer dans leur pays par leurs propres moyens en regagnant, pour la plupart d'entre eux, la région de Banki, dans le nord du Nigéria, mais les informations faisant état de retours

forcés ont également persisté. L'accès aux zones de rapatriement, où se trouvaient encore un nombre important de déplacés, était limité. La première réunion de la Commission tripartite réunissant le HCR et les Gouvernements camerounais et nigérian, prévue en août 2017, a pour objet d'assurer un processus facilité de retour librement consenti qui soit conforme aux normes internationales.

40. Outre qu'elle fournit une solution durable aux réfugiés, la réinstallation reste un outil indispensable pour le partage de la charge et des responsabilités. L'année 2016 a vu le plus grand nombre de réinstallations depuis vingt ans, à savoir 162 500 dossiers de réfugiés soumis par le HCR et plus de 125 600 départs vers des pays de réinstallation. Près de la moitié des dossiers de réfugiés concernaient des Syriens, et 44 000 concernaient des personnes originaires de l'Afrique subsaharienne, soit le nombre le plus important de personnes originaires de cette région depuis quinze ans. Un certain nombre d'États ont pris de nouveaux engagements, en particulier pour les réfugiés syriens, et les activités de réinstallation ont augmenté en Europe, quelque 18 200 réfugiés s'étant réinstallés dans les États Membres de l'Union européenne, en Islande, en Norvège et en Suisse.

41. L'une des priorités du HCR a été de renforcer la crédibilité et la confiance dans le traitement des dossiers de réinstallation. Un « projet d'innovation en matière de réinstallation » a été lancé en mai 2017, et un portail de données a été créé en vue d'améliorer l'accès aux informations sur les activités de réinstallation<sup>14</sup>. Le HCR a soutenu la mise en place du mécanisme d'appui aux nouveaux pays de réinstallation et l'Initiative mondiale de parrainage des réfugiés, deux mesures lancées lors du Sommet des dirigeants sur les réfugiés, en 2016. Malheureusement, après plusieurs années de résultats positifs, il se pourrait que les succès du programme de réinstallation global soient compromis en 2017. En effet, alors qu'environ 1,2 million de personnes ont besoin d'une réinstallation, seulement 93 200 places devraient être disponibles en 2017, soit 43 % de moins qu'en 2016. Cette réduction s'explique en grande partie par la révision à la baisse du nombre de places que devaient proposer les États-Unis d'Amérique, pays dont le programme de réinstallation reste pourtant le plus important du monde. Le HCR a continué de plaider en faveur d'une augmentation significative des places de réinstallation, en soulignant que les besoins étaient 13 fois supérieurs aux possibilités actuelles.

42. Le HCR a également continué d'appeler la communauté internationale à aider davantage les pays qui se sont engagés à laisser les réfugiés s'intégrer de façon permanente dans leur société. Depuis novembre 2014, la République-Unie de Tanzanie a délivré des certificats de nationalité à plus de 151 000 anciens réfugiés burundais, et 50 000 autres demandes sont en cours de traitement. Le HCR se félicite que l'intégration locale de certains réfugiés soit envisagée dans le cadre des stratégies globales visant à régler les situations de réfugiés. En septembre 2016, lors d'une réunion ministérielle tenue à Genève, les délégations de pays africains, l'Union africaine et le HCR se sont entendus sur les dernières mesures à prendre pour mettre un terme à la situation prolongée des réfugiés rwandais d'ici à la fin de l'année 2017. Dans le cadre de ce processus, les gouvernements des pays d'accueil ont réaffirmé leur volonté d'accorder un statut juridique alternatif aux réfugiés qui choisissent de s'intégrer sur place, tout en encourageant le rapatriement librement consenti, dans la sécurité et la dignité, grâce au dispositif d'aide au retour amélioré du HCR.

43. À côté des programmes de réinstallation traditionnels, le HCR a exhorté les États et d'autres partenaires à développer les voies complémentaires d'admission dans des pays tiers. De nombreux États ont fait part de leur volonté de développer ces voies, notamment dans le cadre de dispositifs axés sur la mobilité de la main-d'œuvre, la réunification familiale et les études. En Jordanie et au Liban, un « registre de talents » a été mis en place,

<sup>14</sup> Voir : [www.unhcr.org/resettlement-data.html](http://www.unhcr.org/resettlement-data.html).

à l'initiative de la société civile, pour faciliter l'emploi des réfugiés dans des pays tiers. Plus de 4 000 réfugiés y étaient inscrits en décembre 2016. Grâce à cette initiative, des employeurs canadiens et australiens se sont engagés à embaucher des réfugiés qualifiés dans le cadre de leurs dispositifs de migration de main-d'œuvre qualifiée respectifs. Dans le cadre de l'Initiative japonaise pour l'avenir des réfugiés syriens, quelque 100 étudiants syriens seront admis dès la rentrée 2017 dans des universités japonaises pour un cycle de cinq années d'études qui débouchera sur un diplôme de master. L'Argentine et le Brésil ont continué de délivrer aux personnes touchées par le conflit en République arabe syrienne des visas humanitaires qui leur permettent de voyager et de demander l'asile par la suite. Outre les programmes de réinstallation et d'admission pour raisons humanitaires, le Gouvernement allemand a financé un projet visant à permettre à des réfugiés syriens se trouvant au Liban et en Turquie de rejoindre des membres de leur famille établis en Allemagne.

#### IV. Déplacements internes

44. En 2016, on dénombrait toujours plus de 40,3 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays du fait des conflits armés, de la violence généralisée ou des violations des droits de l'homme (contre 40,8 millions en 2015), dont environ 6,9 millions de personnes nouvellement déplacées. Les pays comptant le plus grand nombre de déplacés étaient la Colombie (7,4 millions), la République arabe syrienne (6,3 millions) et l'Iraq (3,6 millions). On dénombrait aussi un grand nombre de personnes déplacées internes dans les pays suivants : Afghanistan (1,8 million)<sup>15</sup>, Nigéria (2,2 millions), République démocratique du Congo (2,2 millions), Somalie (1,6 million), Soudan (2,2 millions), Soudan du Sud (1,9 million), Ukraine (1,8 million) et Yémen (2 millions).

45. En 2016, quelque 6,5 millions de déplacés sont retournés dans leur région d'origine (contre 2,3 millions en 2015), notamment au Yémen (900 200), au Soudan du Sud (752 300), en République arabe syrienne (600 000) et en Iraq (1,4 million). Ces chiffres doivent cependant être replacés dans le contexte des déplacements en cours dans d'autres régions de ces pays, qui témoignent de situations de sécurité changeantes. En Iraq, les autorités estimaient à environ 750 000 le nombre de personnes nouvellement déplacées entre octobre 2016 et juin 2017, à la suite des violents combats qui se sont déroulés aux alentours de la ville de Mossoul. De même, en République arabe syrienne un grand nombre de personnes ont été contraintes de se déplacer près d'Alep dans le courant du second semestre de 2016, ainsi qu'à l'intérieur et aux alentours de la ville de Raqqa pendant le deuxième trimestre de 2017. En Colombie, malgré l'accord de paix signé en novembre 2016 entre le Gouvernement et les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC), les combats qui ont eu lieu dans la région de la côte Pacifique ont entraîné le déplacement de plus de 7 300 personnes entre janvier et juin 2017. La situation est restée incertaine au Yémen où plus de 70 000 personnes nouvellement déplacées ont été dénombrées au cours du premier trimestre de 2017.

46. Le HCR a mené son action en faveur des déplacés principalement dans le cadre de grandes opérations d'urgence, comme en Iraq, en République arabe syrienne, au Soudan du Sud et au Yémen. En Iraq, une douzaine de camps ont été mis en place pour les personnes déplacées, en coopération avec le Gouvernement. Au Yémen, plus de 850 000 déplacés ont reçu des articles de première nécessité et en République arabe syrienne plus de 4 millions de personnes déplacées ont été aidées.

47. Parmi les principaux objectifs que s'est fixés le HCR dans ses orientations stratégiques pour 2017-2021 figure un engagement plus ferme et plus fiable dans les

<sup>15</sup> Le nombre de personnes déplacées en Afghanistan est actuellement révisé et des ajustements sont attendus.

situations de déplacement interne, en collaboration avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et d'autres partenaires, ainsi que dans le cadre des mécanismes de coordination existants. Chaque fois que cela a été nécessaire, le HCR a travaillé en collaboration avec l'OCHA, conformément à la Note conjointe HCR-OCHA sur la coordination dans les situations mixtes dont les principaux éléments ont d'ailleurs été confirmés dans une lettre publiée en septembre 2016 par le Haut-Commissaire et le Coordonnateur des secours d'urgence. La réponse du HCR aux déplacements internes est toujours ancrée dans le système interinstitutions de responsabilité sectorielle. Le HCR a pris la direction du Groupe mondial de la protection, ainsi que de groupes sectoriels ou mécanismes de type sectoriels au niveau national dans 26 pays. Le HCR a codirigé avec la FICR le groupe mondial chargé des abris d'urgence, et a dirigé 11 des 26 groupes au niveau des pays en 2016. Le groupe mondial de la coordination et de la gestion des camps, codirigé par le HCR et l'OIM, a apporté son soutien à 15 groupes au niveau des pays dans le monde en 2016.

48. Le HCR a aidé des États à renforcer leurs lois et politiques nationales relatives aux déplacements internes. Au Mali, un premier projet de loi nationale concernant les personnes déplacées a été élaboré par un Comité technique spécialisé avec l'appui du HCR. Au Nigéria, le HCR a travaillé en collaboration avec le Gouvernement à l'élaboration d'un cadre de politique générale pour le retour des déplacés dans leur région d'origine, et a souligné que ce retour devait être librement consenti et que suffisamment d'informations devaient avoir été communiquées aux intéressés à cet égard. En Ukraine, le HCR a demandé à tous les acteurs de veiller à ce que les déplacés puissent jouir sans restriction des prestations sociales, de leurs droits et de la liberté de circulation. Le HCR a noté avec satisfaction que le Gouvernement s'était investi davantage dans la coordination de l'aide humanitaire et avait fait des efforts pour fournir aux personnes déplacées l'accès à l'aide juridictionnelle gratuite. Le HCR a en outre travaillé avec ses partenaires à la mise en œuvre de programmes d'assistance en espèces dans les situations de déplacement interne.

## V. Apatridie

49. D'après les estimations, l'apatridie touchait au moins 10 millions de personnes dans le monde en 2016, même si les statistiques dont dispose le HCR ne font état que de 3,2 millions de cas d'apatridie dans 74 pays. Au cours de la période considérée, le HCR a continué de s'employer à réduire l'écart important entre les estimations et les signalements de cas d'apatridie en menant ou en appuyant des études dans plusieurs pays, notamment en Autriche, en Côte d'Ivoire, en Norvège et en Suède.

50. Un certain nombre d'événements ont permis de progresser vers la réalisation des objectifs de la campagne #IBelong (« #J'appartiens ») du HCR visant à mettre fin à l'apatridie d'ici à 2024. Plus de 60 800 personnes apatrides ont acquis une nationalité ou ont vu leur nationalité confirmée en 2016, notamment en Albanie, en Estonie, en Fédération de Russie, en Iraq, au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Malaisie, en Ouzbékistan, en Suède, au Tadjikistan et au Turkménistan. Au Kenya, quelque 1 500 personnes apatrides ont reçu un certificat de nationalité après que la minorité ethnique makonde, jusque-là apatride, eut été reconnue comme étant la 43<sup>e</sup> tribu du pays, en février 2017. La nationalité de 4 000 personnes a également été confirmée dans le cadre de l'exercice d'enregistrement tripartite mené actuellement par le HCR et les Gouvernements indonésien et philippin.

51. Un certain nombre d'États ont procédé à la réforme de leur législation et de leurs politiques en vue d'identifier, de réduire et de prévenir les cas d'apatridie, en s'attachant plus particulièrement à remédier aux lacunes faisant que des personnes pouvaient se retrouver sans nationalité à leur naissance. En décembre 2016, le Gouvernement thaïlandais a adopté des « orientations et mesures » qui pourraient permettre à quelque 80 000 enfants

et jeunes adultes apatrides d'acquérir la nationalité. En janvier 2017, Madagascar a été le premier État, depuis le lancement de la campagne #IBelong, à modifier sa législation relative à la nationalité afin d'autoriser les mères malgaches à transmettre leur nationalité à leurs enfants sur un pied d'égalité avec les pères malgaches. En mai 2017, les ministres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest ont validé le Plan d'action de Banjul sur l'élimination de l'apatridie en Afrique de l'Ouest qui prévoit des mesures concrètes pour mettre fin à l'apatridie d'ici à 2024 et est juridiquement contraignant. Des progrès importants ont également été accomplis dans les Amériques, au Brésil et en Équateur où une législation visant à mettre en place des procédures de détermination de l'apatridie et à faciliter la naturalisation des apatrides a été adoptée.

52. Encourager les États à adhérer aux instruments internationaux et régionaux relatifs à l'apatridie et à veiller à leur mise en œuvre est resté une priorité du HCR. L'adhésion de la Guinée-Bissau à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie a porté à 89 et 68 respectivement le nombre total d'États parties à ces instruments. Conformément au Plan d'action global visant à mettre fin à l'apatridie, une réunion convoquée par la Ligue des États arabes et le HCR sur le thème : « Appartenance et identité juridique » s'est conclue par des recommandations visant à prévenir et réduire les cas d'apatridie dans la région. Il a notamment été recommandé de poursuivre la mise en conformité des lois sur la nationalité avec les normes internationales. Les États qui font partie du « groupe d'amis » de la campagne #IBelong ont appuyé plusieurs initiatives importantes, notamment l'adoption d'une résolution sur le droit à la nationalité à la session de juin 2016 du Conseil des droits de l'homme. Le HCR a également lancé conjointement avec l'UNICEF une « coalition » visant à « garantir le droit de tout enfant à une nationalité », et a collaboré avec la Banque mondiale dans le cadre d'une initiative visant à améliorer l'accès des personnes relevant de sa compétence à des documents d'identité officiels.

53. Malgré ces avancées non négligeables, beaucoup reste à faire pour atteindre les objectifs ambitieux de la campagne #IBelong. Les progrès accomplis dans le cadre du Plan d'action global visant à mettre fin à l'apatridie devant être mesurés officiellement pour la première fois en 2017, le HCR s'est employé à renforcer la coopération avec les États et d'autres partenaires en vue de prévenir et d'éliminer l'apatridie dans le monde et, dans l'intervalle, à garantir un environnement propice à la protection des apatrides.

## VI. Contributions au HCR

54. Le budget annuel du HCR pour 2016 s'est élevé à 7,5 milliards de dollars des États-Unis<sup>16</sup>, comprenant un budget initial de 6,4 milliards de dollars approuvé par le Comité exécutif en octobre 2015, un milliard de dollars correspondant à 9 budgets supplémentaires créés pour répondre à des besoins urgents imprévus, et une réduction budgétaire de 43,4 millions de dollars, cette dernière découlant d'une diminution de 38,4 millions de dollars en Afrique, suite à une révision des chiffres de la population au Tchad, et de 5 millions de dollars dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, en conséquence de l'alignement sur le Plan régional pour les réfugiés et la résilience.

55. Le Haut-Commissariat a reçu un appui financier important des donateurs : en 2016, les contributions volontaires ont atteint 3,9 milliards de dollars et le total des fonds disponibles s'est monté à 4,4 milliards de dollars, en augmentation globalement d'environ 705 millions de dollars des fonds disponibles, soit de 19 %, par rapport à 2015. Le déficit de financement du HCR est ainsi revenu de 3,5 milliards de dollars, soit 49 %, en 2015, à

<sup>16</sup> Le tableau 2 présente le budget réparti par région et pilier.

3,1 milliards de dollars, soit 41 %, en 2016. Néanmoins, le montant total des besoins budgétaires pour 2016 a aussi augmenté, de 277,3 millions de dollars, soit de 4 %, par rapport au montant définitif des besoins budgétaires pour 2015.

56. Sur les fonds disponibles, 562,6 millions de dollars seulement, soit 14 %, n'étaient pas préaffectés, le Haut-Commissariat étant habilité à engager les fonds de cette catégorie quand et là où c'est nécessaire. Ce recul dénote une inquiétante tendance à la baisse de la part des fonds non préaffectés ou affectés de manière globale, qui est tombée de 52 % en 2012 à 34 % en 2016. Les fonds restants ont soit été affectés à un pays, un lieu ou un secteur en particulier (65 %), soit affectés plus largement aux niveaux régional ou sous-régional, à une situation ou à une thématique (20 %).

57. Le HCR a continué de diversifier ses sources de revenus mais la part des contributions est restée assez stable en 2016 par rapport aux années précédentes : 87 % des contributions provenaient des gouvernements, 9 % du secteur privé, 3 % de fonds des Nations Unies et 1 % du budget ordinaire de l'ONU. Plus de 57 % des contributions volontaires provenaient des trois donateurs principaux du Haut-Commissariat et les 10 principaux donateurs ont apporté au total 80 % des contributions. Les contributions de gouvernement sont montées de 3 milliards de dollars en 2015 à 3,4 milliards de dollars en 2016. Les contributions du secteur privé, le deuxième groupe le plus important de donateurs du HCR, sont passées de 283,8 millions de dollars en 2015 à 351,7 millions de dollars en 2016.

58. Le HCR a collaboré avec 955 partenaires en 2016, dont des ONG, des institutions gouvernementales et des organismes des Nations Unies. Quelque 1,4 milliard de dollars, soit environ 36 % des dépenses annuelles du Haut-Commissariat, sont allés à ces partenaires. Sur ce total, près de 1,1 milliard de dollars ont été attribués à 771 ONG nationales ou internationales. Conformément aux engagements pris par le HCR au titre du « grand compromis », 443 millions de dollars, soit plus de 30 % du total des fonds apportés aux partenaires, ont été versés à des ONG nationales.

## VII. Réforme, obligation de rendre des comptes et contrôle

59. Face aux difficultés auxquelles le Haut-Commissariat et les personnes relevant de sa compétence sont confrontés, plusieurs initiatives étaient en cours pour faire en sorte que le dispositif organisationnel soit adapté aux objectifs fixés. Une rapide évaluation organisationnelle initiale menée au titre de l'examen lancé en 2016 a montré qu'une réorganisation stratégique des fonctions et systèmes du Siège était souhaitable afin d'optimiser le soutien apporté aux opérations sur le terrain. La deuxième phase de cet examen se déroule en 2017. En parallèle, au titre de sa stratégie pour 2016-2021 dite *People Strategy* (Stratégie pour les populations), le HCR s'est attaché à faire en sorte que les employés de l'organisation possèdent les qualifications requises et proviennent d'horizons divers. Des progrès sensibles ont été accomplis en ce qui concerne la recherche analytique sur les effectifs visant à promouvoir un processus décisionnel relatif aux ressources humaines qui repose sur des données et les directives relatives à l'emploi de personnel affilié. Un cadre de classement fonctionnel des postes a été adopté et il entrera en vigueur en août 2017. Le HCR a continué résolument de veiller à ce que son personnel se caractérise par l'inclusion, la tolérance et la diversité, notamment en recourant davantage aux données relatives au genre et à la diversité dans ses décisions relatives aux effectifs, en prenant des mesures visant à atteindre au plus vite la parité des genres et en intégrant les enseignements concernant l'inclusion, la diversité et les biais inconscients aux programmes de gestion du HCR.

60. Le Bureau de l'ombudsman du HCR a apporté une assistance dans quelque 180 affaires individuelles et a prodigué des conseils à 245 employés par l'intermédiaire d'un réseau de conseillers pour le respect au travail. Le Bureau de la déontologie a mis son appui, directement ou par le canal des points focaux, à la disposition de tous les employés du HCR dans 128 pays, a traité 180 dossiers individuels, concernant des conseils ou des plaintes liés à des questions d'éthique, et a géré un dispositif de transparence financière auquel participent plus de 1 500 membres du personnel. Conformément au rapport du Secrétaire général intitulé « Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles : une nouvelle stratégie », publié en février 2017, le HCR a élaboré une stratégie, à l'échelle de toute l'organisation, pour renforcer sa politique de tolérance zéro en la matière.

61. Suite à un examen externe de la fonction de contrôle du HCR (juin 2016), plusieurs mesures ont été recommandées en vue d'assurer davantage de cohérence et de coordination en recourant à une approche fondée sur les risques. En réponse, les services d'audit interne fournis par le Bureau des services de contrôle interne sont en cours d'intégration plus étroite à l'architecture de contrôle générale du HCR. Après avoir examiné plusieurs politiques, procédures et lieux d'affectation du HCR, le Bureau des services de contrôle interne a publié 26 rapports d'audit en 2016 et doit en achever une trentaine en 2017. En outre, pendant la période à l'examen le Comité d'audit et de contrôle indépendant a tenu trois réunions pour examiner un ensemble de questions concernant le contrôle, y compris mais pas uniquement, l'audit, la prévention de la fraude et la gestion financière.

62. En 2016, le Bureau de l'Inspecteur général a été saisi d'environ 2 000 plaintes, chiffre du même ordre de grandeur qu'en 2015, dont environ 400 au titre d'affaires relatives à des fautes professionnelles. Il a été procédé à l'ouverture de 100 enquêtes, principalement pour fraude, en particulier dans le cadre des procédures de détermination du statut de réfugié et de réinstallation. En réaction à ce phénomène, le HCR a déployé un dispositif de gestion des risques, établi des registres détaillés des risques, lancé un programme en ligne de sensibilisation à la fraude et continué d'étoffer son manuel de prévention de la fraude. Constatant que plus d'un tiers du budget du HCR était versé aux partenaires, le Haut-Commissariat a renforcé davantage sa gestion de ces relations et a mis en place une approche d'audit fondée sur les risques pour renforcer l'application de l'obligation de rendre des comptes incombant aux partenaires. Plusieurs entités des Nations Unies ont adopté le portail des partenaires établi par le Haut-Commissariat en 2014, le considérant comme une pratique optimale pour la gestion et la diffusion de l'information.

63. Le HCR a progressé dans la mise en œuvre des engagements qu'il a pris dans le cadre du « Grand compromis », qui a été entériné au Sommet mondial sur l'action humanitaire en mai 2016 en vue de promouvoir davantage de cohérence, d'efficacité et de transparence et de renforcer l'obligation de rendre des comptes. Parmi ces engagements figurent la hausse de la part des dépenses de programme allouées aux acteurs locaux et nationaux, l'intensification des activités de renforcement des capacités à l'intention de ces acteurs, la réduction du montant consacré aux achats et aux moyens logistiques, et la garantie d'une participation égale et représentative des femmes et des adolescentes aux processus et structures décisionnels. Afin de garantir un suivi cohérent, le HCR a désigné des points focaux pour les 10 axes de travail et a chargé un haut fonctionnaire d'assurer la coordination générale. Un plan de travail détaillé à mettre en œuvre avant la date limite de 2020 guide les efforts de l'organisation à cet égard. Enfin, l'intensification de la coordination et de la collaboration en 2016 culminera avec la parution en 2017 de la publication « *High Commissioner's policy on accountability to affected populations* » (La politique du Haut-Commissaire à l'égard des populations touchées s'agissant de l'obligation de rendre des comptes) dans le souci d'apporter davantage de cohérence aux initiatives et politiques existantes.

## VIII. Conclusion

64. L'année 2016 a été marquante pour le régime de protection des réfugiés, avec l'adoption de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants et plusieurs avancées notables s'agissant de veiller à ce que les réfugiés et les communautés d'accueil bénéficient de l'appui et de l'aide voulus et que les réfugiés puissent avoir des vies productives en attendant que des solutions au déplacement soient trouvées. L'adoption de la Déclaration de New York ne se révélera pourtant avoir été décisive que si les engagements importants qu'elle énonce sont traduits en actes. L'élaboration pour 2018 d'un pacte mondial fort sur les réfugiés prévoyant un partage plus équitable et plus prévisible des charges et responsabilités découlant des déplacements massifs de réfugiés sera une entreprise majeure pour la communauté internationale l'année à venir. Tout au long de ce processus, et au-delà, le HCR continuera de collaborer avec les États et d'autres partenaires pour s'acquitter de son mandat consistant à protéger et à trouver des solutions, et pour stimuler la coopération internationale, au nom des personnes relevant de sa compétence.



Tableau 1

**Réfugiés, demandeurs d'asile, personnes déplacées  
à l'intérieur d'un pays, rapatriés (réfugiés et déplacés),  
apatrides et autres personnes relevant du HCR,  
par pays ou territoire d'asile, fin 2016**

Toutes les données sont provisoires et susceptibles de modification.

Pays/territoire d'asile <sup>1</sup>	Réfugiés					Déplacés protégés/ assistés par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés <sup>6</sup>		Personnes relevant du mandat du HCR en matière d'apatridie <sup>8</sup>	Divers <sup>9</sup>	Total	
	Réfugiés <sup>2</sup>	Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés (total)		Demandeurs d'asile (procédure en cours) <sup>4</sup>	Réfugiés rapatriés <sup>5</sup>	Déplacés rapatriés <sup>7</sup>					
		Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés <sup>3</sup>	Dont : personnes assistées par le HCR								
Afghanistan	59 771	-	59 771	59 771	128	383 951	1 797 551	-	-	114 221	2 355 622
Afrique du Sud <sup>34</sup>	91 043	-	91 043	-	218 299	-	-	-	-	-	309 342
Albanie <sup>10</sup>	138	-	138	137	2 752	-	-	-	4 921	-	7 811
Algérie <sup>11</sup>	94 232	-	94 232	90 227	5 712	5	-	-	-	-	99 949
Allemagne	669 482	-	669 482	-	587 346	-	-	-	12 017	-	1 268 845
Angola <sup>12</sup>	15 555	-	15 555	268	30 143	-	-	-	-	-	45 698
Anguilla	1	-	1	1	-	-	-	-	-	-	1
Antigua-et-Barbuda	4	-	4	4	-	-	-	-	-	-	4
Arabie saoudite	133	7	140	140	50	-	-	-	70 000	-	70 190
Argentine	3 293	-	3 293	50	3 991	-	-	-	-	181	7 465
Arménie	3 313	14 573	17 886	6 944	82	-	-	-	512	-	18 480
Aruba	1	-	1	1	4	-	-	-	-	-	5
Australie <sup>13</sup>	42 188	-	42 188	-	29 590	-	-	-	-	-	71 778
Autriche	93 250	-	93 250	-	76 409	-	-	-	937	-	170 596
Azerbaïdjan	1 193	-	1 193	1 193	230	-	613 129	-	3 585	-	618 137
Bahamas	13	-	13	13	18	-	-	-	-	-	31
Bahreïn	271	-	271	271	111	-	-	-	-	-	382
Bangladesh <sup>14</sup>	33 207	243 000	276 207	33 207	1	-	-	-	-	-	276 208
Barbade	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	2
Bélarus	1 650	-	1 650	511	231	-	-	-	6 182	-	8 063
Belgique	42 168	-	42 168	-	24 111	-	-	-	2 630	-	68 909
Belize	-	-	-	-	2 431	-	-	-	-	1 709	4 140
Bénin	809	-	809	809	226	-	-	-	-	-	1 035
Bermudes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bolivie (État plurinational de)	786	-	786	154	3	-	-	-	-	-	789
Bonaire, Saint-Eustache et Saba	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bosnie-Herzégovine	5 271	-	5 271	5 271	53	5	98 324	-	49	52 437	156 139
Botswana	2 093	-	2 093	2 093	80	-	-	-	-	659	2 832

Pays/territoire d'asile <sup>1</sup>	Réfugiés					Déplacés protégés/assistés par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés <sup>6</sup>		Personnes relevant du mandat du HCR en matière d'apatridie <sup>8</sup>	Divers <sup>9</sup>	Total
	Réfugiés <sup>2</sup>	Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés <sup>3</sup>	Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés (total)		Demandeurs d'asile (procédure en cours) <sup>4</sup>	Réfugiés rapatriés <sup>5</sup>	Déplacés rapatriés <sup>7</sup>			
			Dont : personnes assistées par le HCR							
Brésil	9 689	-	9 689	1 829	35 464	-	-	4	22 930	<b>68 087</b>
Brunéi Darussalam	-	-	-	-	-	-	-	20 524	-	<b>20 524</b>
Bulgarie	17 814	-	17 814	17 814	16 042	-	-	67	-	<b>33 923</b>
Burkina Faso	32 552	-	32 552	32 552	124	-	-	-	-	<b>32 676</b>
Burundi	57 469	-	57 469	57 469	3 613	4 117	141 221	974	655	<b>208 049</b>
Cabo Verde	-	-	-	-	-	-	-	115	-	<b>115</b>
Cambodge	66	-	66	64	177	-	-	-	-	<b>243</b>
Cameroun	348 672	26 743	375 415	375 415	3 251	134	198 889	18 213	33	<b>595 935</b>
Canada	97 332	-	97 332	-	23 935	-	-	-	-	<b>121 267</b>
Chili	1 737	-	1 737	59	3 223	-	-	-	-	<b>4 960</b>
Chine <sup>15</sup>	317 255	-	317 255	158	668	-	-	-	-	<b>317 923</b>
Chypre <sup>17</sup>	8 484	-	8 484	572	3 088	-	-	-	6 000	<b>17 572</b>
Colombie	258	-	258	67	386	204	7 410 816	-	11	<b>7 411 675</b>
Comores	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Congo (République du)	46 457	-	46 457	46 457	6 675	11	15 303	-	3 152	<b>71 598</b>
Costa Rica	4 180	-	4 180	4 180	3 646	-	-	127	-	<b>7 953</b>
Côte d'Ivoire <sup>16</sup>	1 399	-	1 399	1 399	284	19 552	-	694 000	118	<b>715 353</b>
Croatie	304	-	304	304	557	44	-	2 873	14 518	<b>18 296</b>
Cuba	316	-	316	202	27	-	-	-	-	<b>343</b>
Curaçao	54	-	54	54	57	-	-	-	-	<b>111</b>
Danemark	33 507	-	33 507	-	6 339	-	-	7 610	-	<b>47 456</b>
Djibouti	17 683	-	17 683	17 683	8 061	-	-	-	118	<b>25 862</b>
Dominique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Égypte	213 530	-	213 530	143 530	49 877	-	-	19	-	<b>263 426</b>
El Salvador	45	-	45	45	1	-	-	-	9 800	<b>9 846</b>
Émirats arabes unis	895	-	895	895	612	-	-	-	-	<b>1 507</b>
Équateur	60 524	42 324	102 848	18 950	24 542	-	-	-	-	<b>127 390</b>
Érythrée	2 342	-	2 342	2 342	8	1	-	-	16	<b>2 367</b>
Espagne	12 989	-	12 989	-	20 360	-	-	1 011	-	<b>34 360</b>
Estonie <sup>19</sup>	322	-	322	-	43	-	-	82 585	-	<b>82 950</b>
État de Palestine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
États-Unis d'Amérique	272 959	-	272 959	-	542 649	-	-	-	-	<b>815 608</b>
Éthiopie	791 631	-	791 631	791 631	1 964	1	-	-	537	<b>794 133</b>
ex-Rép. yougoslave de Macédoine	477	160	637	637	21	-	-	600	-	<b>1 258</b>
Fédération de Russie <sup>33</sup>	228 990	-	228 990	6 758	3 039	56	-	90 771	-	<b>322 856</b>
Fidji	12	-	12	12	2	-	-	-	-	<b>14</b>
Finlande	18 401	-	18 401	-	5 600	-	-	2 671	-	<b>26 672</b>
France	304 546	-	304 546	-	62 771	-	-	1 370	-	<b>368 687</b>
Gabon	931	-	931	931	1 909	1	-	-	-	<b>2 841</b>

Pays/territoire d'asile <sup>1</sup>	Réfugiés					Déplacés protégés/assistés par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés <sup>6</sup>		Personnes relevant du mandat du HCR en matière d'apatridie <sup>8</sup>	Divers <sup>9</sup>	Total
	Réfugiés <sup>2</sup>	Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés <sup>3</sup>	Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés (total)	Dont : personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (procédure en cours) <sup>4</sup>	Réfugiés rapatriés <sup>5</sup>	Déplacés rapatriés <sup>7</sup>			
Gambie	7 940	-	7 940	7 940	-	-	-	-	-	7 940
Géorgie	1 513	612	2 125	941	312	-	273 765	-	580	276 782
Ghana	11 865	-	11 865	11 865	1 371	-	-	-	-	13 236
Grèce	21 484	24 943	46 427	-	39 986	-	-	-	198	86 611
Grenade	1	-	1	1	-	-	-	-	-	1
Guatemala	300	-	300	217	2	-	-	-	23 900	24 202
Guinée	5 068	-	5 068	5 068	108	-	-	-	-	5 176
Guinée équatoriale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Guinée-Bissau	9 263	-	9 263	9 263	32	-	-	-	-	9 295
Guyana	11	-	11	11	-	-	-	-	-	11
Haïti <sup>20</sup>	5	-	5	5	5	-	-	-	2 302	2 312
Honduras	16	-	16	12	10	-	174 000	-	4 800	178 826
Hongrie	4 748	-	4 748	67	3 413	-	-	-	135	8 296
Îles Caïmanes	18	-	18	6	24	-	-	-	-	42
Îles Salomon	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Îles Turques et Caïques	4	-	4	4	-	-	-	-	-	4
Îles Vierges britanniques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Inde	197 851	-	197 851	24 594	9 219	-	-	-	-	207 070
Indonésie	7 827	-	7 827	7 827	6 578	-	-	-	-	14 405
Iran (Rép. islamique d')	979 435	-	979 435	979 435	91	11	-	-	-	979 537
Iraq <sup>22</sup>	261 888	-	261 888	261 888	11 458	157 3 604 285	1 397 016	48 200	3 162	5 326 166
Irlande	5 731	-	5 731	98	4 322	-	-	-	99	10 152
Islande <sup>21</sup>	179	-	179	-	161	-	-	-	131	471
Israël <sup>23</sup>	411	32 535	32 946	4 781	11 677	-	-	-	42	44 665
Italie	147 370	-	147 370	-	99 921	-	-	-	701	247 992
Jamaïque	15	-	15	15	9	-	-	-	-	24
Japon <sup>24</sup>	2 514	-	2 514	386	18 801	-	-	-	626	21 941
Jordanie <sup>25</sup>	685 197	-	685 197	685 197	35 615	-	-	-	-	720 812
Kazakhstan	653	-	653	653	137	-	-	-	8 451	9 241
Kenya	451 099	-	451 099	451 099	43 764	4	-	-	20 000	514 867
Kirghizistan	339	-	339	337	120	-	-	-	2 334	2 793
Koweït	939	-	939	818	823	-	-	-	93 000	94 762
Lesotho	45	-	45	-	3	-	-	-	-	48
Lettonie <sup>26</sup>	349	-	349	-	148	-	-	-	242 736	243 233
Liban	1 012 969	-	1 012 969	1 012 969	13 745	-	-	-	4 589	1 031 303
Libéria	18 990	-	18 990	18 990	17	-	-	-	1 479	20 486
Libye	9 310	-	9 310	8 310	29 237	-	174 510	449 840	-	662 897
Liechtenstein	163	-	163	-	79	-	-	-	-	242
Lituanie <sup>27</sup>	1 093	-	1 093	-	82	-	-	-	3 466	4 641
Luxembourg	2 046	-	2 046	-	2 213	-	-	-	83	4 342

Pays/territoire d'asile <sup>1</sup>	Réfugiés					Déplacés protégés/assistés par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés <sup>6</sup>		Personnes relevant du mandat du HCR en matière d'apatridie <sup>8</sup>	Divers <sup>9</sup>	Total
	Réfugiés <sup>2</sup>	Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés <sup>3</sup>	Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés (total)	Dont : personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (procédure en cours) <sup>4</sup>	Réfugiés rapatriés <sup>5</sup>	Déplacés rapatriés <sup>7</sup>			
Madagascar	28	-	28	28	27	-	-	-	-	55
Malaisie <sup>28</sup>	92 054	209	92 263	92 263	56 311	-	-	10 931	80 000	239 505
Malawi	9 392	-	9 392	9 392	21 023	-	-	-	-	30 415
Mali	17 512	-	17 512	17 512	301	9 758	36 690	35 986	-	100 247
Malte	7 948	-	7 948	3 515	902	-	-	-	-	8 850
Maroc	4 771	-	4 771	4 771	1 962	-	-	-	-	6 733
Maurice	-	-	-	-	5	-	-	-	-	5
Mauritanie	48 148	26 000	74 148	48 148	587	-	-	-	-	74 735
Mexique	6 202	-	6 202	866	2 647	-	-	-	13	8 862
Micronésie (États fédérés de)	4	-	4	4	-	-	-	-	-	4
Monaco <sup>29</sup>	32	-	32	-	-	-	-	-	-	32
Mongolie	8	-	8	8	3	-	-	-	14	27
Monténégro	974	-	974	728	82	-	-	-	3 237	11 451
Montserrat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mozambique	4 671	-	4 671	2 658	12 980	5 755	15 128	-	-	38 534
Myanmar <sup>30</sup>	-	-	-	-	-	74	375 016	1 346	925 939	1 302 375
Namibie	1 757	-	1 757	1 757	1 675	8	-	-	50	3 490
Nauru	506	-	506	-	302	-	-	-	-	808
Népal <sup>31</sup>	25 249	-	25 249	24 483	72	-	-	-	849	26 170
Nicaragua	331	-	331	234	334	-	-	-	1	667
Niger	166 093	-	166 093	166 093	65	-	121 391	-	14 678	302 227
Nigéria	1 367	-	1 367	1 367	467	-	2 219 272	689 906	-	2 911 012
Norvège	59 522	-	59 522	-	7 556	-	-	-	3 251	70 329
Nouvelle-Zélande	1 421	-	1 421	-	303	-	-	-	-	1 724
Oman	317	-	317	317	366	-	-	-	-	683
Ouganda	940 835	-	940 835	940 835	41 880	-	-	-	180 000	1 162 715
Ouzbékistan <sup>39</sup>	27	-	27	27	-	3	-	-	86 524	86 554
Pakistan	1 352 560	-	1 352 560	1 352 560	4 856	7	448 956	704 370	-	2 510 749
Palaos	1	-	1	1	3	-	-	-	-	4
Panama	2 350	15 000	17 350	309	4 471	-	-	-	2	21 823
Papouasie-Nouvelle-Guinée	4 955	4 581	9 536	-	23	-	-	-	-	9 559
Paraguay	204	-	204	45	33	-	-	-	-	237
Pays-Bas	101 744	-	101 744	-	10 411	-	-	-	1 951	114 106
Pérou	1 649	-	1 649	170	4 392	-	-	-	-	6 041
Philippines <sup>32</sup>	408	-	408	117	214	-	87 418	255 626	4 636	348 370
Pologne	11 747	-	11 747	-	3 431	-	-	-	10 825	26 003
Portugal	1 194	-	1 194	-	858	-	-	-	14	2 066
Qatar	177	-	177	177	142	-	-	-	1 200	1 519

Pays/territoire d'asile <sup>1</sup>	Réfugiés					Déplacés protégés/assistés par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés <sup>6</sup>		Personnes relevant du mandat du HCR en matière d'apatridie <sup>8</sup>	Divers <sup>9</sup>	Total
	Réfugiés <sup>2</sup>	Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés <sup>3</sup>	Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés (total)	Dont : personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (procédure en cours) <sup>4</sup>	Réfugiés rapatriés <sup>5</sup>	Déplacés rapatriés <sup>7</sup>			
Région administrative de Hong Kong, Chine	110	-	110	-	-	-	-	-	-	110
Région administrative spéciale de Macao, Chine	-	-	-	-	5	-	-	-	-	5
Rép. arabe syrienne <sup>35</sup>	19 809	-	19 809	19 809	12 494	1 632 978	600 000	160 000	13 628	7 131 910
Rép. centrafricaine	12 115	-	12 115	11 376	304	34 403	411 785	-	-	458 607
Rep. de Corée	1 807	-	1 807	110	6 861	-	-	197	-	8 865
Rep. de Moldova	432	-	432	432	85	-	-	4 776	-	5 293
Rép. dém. du Congo	451 956	-	451 956	343 904	1 327	13 223	2 232 900	619 600	-	3 319 006
Rép. dém. populaire lao	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rép.-Unie de Tanzanie	281 498	-	281 498	281 498	8 539	6	-	-	168 785	458 828
République dominicaine <sup>18</sup>	592	-	592	592	796	-	-	-	-	1 388
Roumanie	2 905	-	2 905	308	74	-	-	249	-	3 228
Royaume-Uni	118 995	-	118 995	-	46 784	-	-	64	-	165 843
Rwanda	156 065	-	156 065	156 065	464	6 105	-	-	1 446	164 080
Sahara occidental	-	-	-	-	-	6	-	-	-	6
Sainte-Lucie	2	-	2	2	1	-	-	-	-	3
Saint-Kitts-et-Nevis	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Martin (partie néerlandaise)	3	-	3	3	7	-	-	-	-	10
Saint-Vincent-et-les Grenadines	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Samoa	3	-	3	3	-	-	-	-	-	3
Sao Tomé-et-Principe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sénégal	14 584	-	14 584	14 584	3 219	-	-	-	-	17 803
Serbie et Kosovo : S/RES/1244 (1999)	29 522	7 000	36 522	12 489	130	166	219 633	477	2 373	259 301
Seychelles	2	-	2	2	-	-	-	-	-	2
Sierra Leone	683	-	683	449	7	3	-	-	-	693
Singapour	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1
Slovaquie	990	-	990	-	38	-	-	-	1 523	2 596
Slovénie	462	-	462	-	319	-	-	-	4	785
Somalie	11 574	-	11 574	11 574	12 794	36 133	1 562 554	-	130	1 623 185
Soudan	421 466	-	421 466	380 409	16 052	37 215	2 225 557	-	3 758	2 704 048
Soudan du Sud	262 560	-	262 560	262 560	1 792	1 185 924	752 261	-	-	2 870 538
Sri Lanka	604	-	604	604	576	1 054	39 730	12 445	-	54 409
Suède	230 164	-	230 164	-	83 103	-	-	-	36 036	349 303
Suisse	82 681	-	82 681	-	30 800	-	-	-	66	113 547
Suriname	1	-	1	1	46	-	-	-	1	48
Swaziland	728	-	728	197	385	7	-	-	3	1 123
Tadjikistan	2 729	-	2 729	1 716	431	-	-	-	17 002	20 162

Pays/territoire d'asile <sup>1</sup>	Réfugiés					Déplacés protégés/assistés par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés <sup>6</sup>		Personnes relevant du mandat du HCR en matière d'apatridie <sup>8</sup>	Divers <sup>9</sup>	Total	
	Réfugiés <sup>2</sup>	Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés <sup>3</sup>	Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés (total)	Dont : personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (procédure en cours) <sup>4</sup>	Réfugiés rapatriés <sup>5</sup>	Déplacés rapatriés <sup>7</sup>				
Tchad	391 251	-	391 251	379 266	1 909	28	124 342	-	-	36 718	<b>554 248</b>
Tchéquie	3 644	-	3 644	-	775	-	-	-	1 502	-	<b>5 921</b>
Thaïlande <sup>36</sup>	54 251	52 196	106 447	106 447	5 010	-	-	-	487 741	261	<b>599 459</b>
Timor-Leste	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	<b>2</b>
Togo	12 491	-	12 491	6 877	783	5	-	-	-	-	<b>13 279</b>
Tonga	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Trinité-et-Tobago	109	-	109	109	209	-	-	-	-	8	<b>326</b>
Tunisie	649	-	649	649	33	-	-	-	-	3	<b>685</b>
Turkménistan	27	-	27	27	-	-	-	-	5 744	-	<b>5 771</b>
Turquie <sup>37</sup>	2 869 421	-	2 869 421	2 869 421	245 955	-	-	-	780	-	<b>3 116 156</b>
Ukraine <sup>38</sup>	3 302	-	3 302	523	6 573	8	1 800 000	-	35 363	-	<b>1 845 246</b>
Uruguay	312	-	312	92	371	-	-	-	-	-	<b>683</b>
Vanuatu	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Venezuela (Rép. bolivarienne du)	7 861	164 192	172 053	6 282	904	-	-	-	-	-	<b>172 957</b>
Viet Nam	-	-	-	-	-	-	-	-	11 000	-	<b>11 000</b>
Yémen	269 783	-	269 783	120 051	9 097	1	2 025 060	974 058	-	12	<b>3 278 011</b>
Zambie	29 350	-	29 350	23 750	3 319	-	-	-	-	24 540	<b>57 209</b>
Zimbabwe <sup>40</sup>	7 426	-	7 426	7 426	952	6	-	-	-	1 680	<b>10 064</b>
<b>Total</b>	<b>16 533 413</b>	<b>654 075</b>	<b>17 187 488</b>	<b>12 903 863</b>	<b>2 826 508</b>	<b>552 230</b>	<b>36 627 127</b>	<b>6 511 144</b>	<b>3 242 207</b>	<b>803 134</b>	<b>67 749 838</b>

## Bureaux du HCR

- Afrique centrale et région des Grands Lacs	1 355 163	26 743	1 381 906	1 273 115	26 082	58 000	3 000 098	637 813	974	174 071	<b>5 278 944</b>
- Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique	3 290 441	-	3 290 441	3 237 399	128 224	73 383	5 766 377	752 261	20 000	221 277	<b>10 251 963</b>
- Afrique australe	162 090	-	162 090	47 571	288 891	5 776	15 128	-	-	26 932	<b>498 817</b>
- Afrique de l'Ouest	300 616	-	300 616	294 768	7 004	29 318	2 377 353	725 892	694 115	16 275	<b>4 150 573</b>
<b>Total Afrique</b>	<b>5 108 310</b>	<b>26 743</b>	<b>5 135 053</b>	<b>4 852 853</b>	<b>450 201</b>	<b>166 477</b>	<b>11 158 956</b>	<b>2 115 966</b>	<b>715 089</b>	<b>438 555</b>	<b>20 180 297</b>
Asie et Pacifique	3 177 842	299 986	3 477 828	2 684 814	140 482	385 100	2 748 671	973 787	1 581 663	195 404	<b>9 502 935</b>
Moyen-Orient et Afrique du Nord	2 623 429	58 542	2 681 971	2 402 948	183 598	170	12 129 833	3 420 914	372 461	21 394	<b>18 810 341</b>
Europe	5 152 654	47 288	5 199 942	2 928 663	1 397 587	279	3 004 851	477	570 534	84 451	<b>10 258 121</b>
Amériques	471 178	221 516	692 694	34 585	654 640	204	7 584 816	-	2 460	63 330	<b>8 998 144</b>
<b>Total</b>	<b>16 533 413</b>	<b>654 075</b>	<b>17 187 488</b>	<b>12 903 863</b>	<b>2 826 508</b>	<b>552 230</b>	<b>36 627 127</b>	<b>6 511 144</b>	<b>3 242 207</b>	<b>803 134</b>	<b>67 749 838</b>

Grandes régions telles que  
définies par l'ONU

Afrique	5 478 950	52 743	5 531 693	5 148 488	537 609	166 488	11 333 466	2 565 806	715 108	438 558	<b>21 288 728</b>
Asie	8 265 465	343 132	8 608 597	7 671 178	456 116	385 259	15 590 888	3 944 861	1 959 562	222 795	<b>31 168 078</b>
Europe	2 268 730	32 103	2 300 833	49 592	1 147 920	279	2 117 957	477	565 077	78 451	<b>6 210 994</b>
Amérique latine et Caraïbes	100 887	221 516	322 403	34 585	88 056	204	7 584 816	-	2 460	63 330	<b>8 061 269</b>
Amérique du Nord	370 291	-	370 291	-	566 584	-	-	-	-	-	<b>936 875</b>
Océanie	49 090	4 581	53 671	20	30 223	-	-	-	-	-	<b>83 894</b>
<b>Total</b>	<b>16 533 413</b>	<b>654 075</b>	<b>17 187 488</b>	<b>12 903 863</b>	<b>2 826 508</b>	<b>552 230</b>	<b>36 627 127</b>	<b>6 511 144</b>	<b>3 242 207</b>	<b>803 134</b>	<b>67 749 838</b>

Source : HCR/Gouvernements.

Notes

En général, les données sont fournies par les gouvernements sur la base de leurs propres définitions et méthodes de collecte.

Le tiret (-) signifie que la valeur est nulle, non disponible ou sans objet. Toutes les données sont provisoires et susceptibles de modification.

<sup>1</sup> Pays ou territoire d'asile ou de résidence.

<sup>2</sup> Personnes reconnues comme réfugiés au titre de la Convention de 1951, du Protocole de 1967 ou de la Convention de l'OUA de 1969, ou conformément au statut du HCR, personnes ayant obtenu une forme de protection complémentaire et personnes ayant obtenu une protection temporaire. En l'absence de chiffres fournis par les gouvernements, le HCR a estimé la population des réfugiés dans de nombreux pays industrialisés sur la reconnaissance du statut de réfugié sur une période de dix ans.

<sup>3</sup> Cette catégorie, de nature descriptive, inclut les groupes de personnes qui se trouvent en dehors de leur pays ou territoire d'origine et qui font face, en matière de protection, à des risques similaires à ceux que connaissent les réfugiés, mais pour lesquels le statut de réfugié n'a pas été établi pour des raisons d'ordre pratique ou autre.

<sup>4</sup> Personnes dont les demandes d'asile ou de statut de réfugié sont en cours d'examen quel que soit le stade de la procédure. Quand des affaires concernant plusieurs personnes ont été signalées, le nombre de procédures a été multiplié par le nombre de personnes. Ce calcul n'a été appliqué qu'au nombre total de demandeurs d'asile par pays d'asile.

<sup>5</sup> Réfugiés qui sont retournés dans leur lieu d'origine en 2016. Source : pays d'origine et pays d'asile.

<sup>6</sup> Personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, auxquelles le HCR offre protection et/ou assistance. Cette catégorie comprend aussi les personnes qui se trouvent dans une situation assimilable à celle des déplacés. Cette catégorie, de nature descriptive, inclut les groupes de personnes qui se trouvent à l'intérieur du pays dont elles ont la nationalité ou dans lequel elles ont leur résidence habituelle et qui font face, en matière de protection, à des risques similaires à ceux que connaissent les déplacés mais qui, pour des raisons d'ordre pratique ou autre, n'ont pu être signalées comme telles.

<sup>7</sup> Déplacés protégés/assistés par le HCR, qui sont retournés dans leur lieu d'origine en 2016.

<sup>8</sup> Personnes qu'aucun pays ne considère comme ses ressortissants au titre de sa législation. Cette catégorie comprend les personnes qui relèvent du mandat du HCR en matière d'apatridie parce qu'elles sont apatrides au sens de la définition internationale ; dans certains pays, les données peuvent aussi inclure des personnes dont la nationalité n'est pas déterminée. Voir les notes de bas de page du tableau 7 de l'annexe (<http://www.unhcr.org/statistics/16-WRD-table-7.xls>).

<sup>9</sup> Personnes qui n'entrent pas nécessairement directement dans les autres catégories, mais auxquelles le HCR peut offrir des services de protection et/ou d'assistance. Ces services peuvent être motivés par des circonstances humanitaires ou d'autres circonstances particulières.

<sup>10</sup> Les chiffres de l'apatridie renvoient à un recensement de 2011 et ont été ajustés de façon à indiquer le nombre de personnes dont la nationalité a été déterminée pendant la période 2011-2016.

<sup>11</sup> Selon le Gouvernement algérien, quelque 165 000 réfugiés sahraouis vivent dans les camps de Tindouf.

<sup>12</sup> Tous les chiffres datent de la fin 2015.

<sup>13</sup> Les chiffres de l'Australie concernant les demandeurs d'asile sont fondés sur le nombre de demandes de visas de protection.

<sup>14</sup> Le total comprend 243 000 personnes originaires du Myanmar qui se trouvent dans une situation assimilable à celle des réfugiés. Selon les estimations du Gouvernement bangladais, le total est compris entre 300 000 et 500 000 personnes.

<sup>15</sup> Les 300 000 réfugiés vietnamiens sont bien intégrés et sont protégés par le Gouvernement chinois.

<sup>16</sup> Les chiffres de l'apatridie sont fondés sur une estimation du Gouvernement du nombre de personnes qui ont migré en Côte d'Ivoire avant ou juste après l'indépendance, ou dont les parents ou les grands-parents se sont trouvés dans cette situation, et qui n'ont pas établi leur nationalité à l'indépendance ou avant la modification de la loi relative à la nationalité en 1972. L'estimation découle en partie de cas de refus d'inscription de personnes sur les listes électorales en 2010 au motif que les autorités électorales ne

pouvaient pas déterminer leur nationalité à l'époque. Elle est ajustée pour indiquer le nombre de personnes qui ont acquis la nationalité en utilisant la procédure spéciale « d'acquisition de la nationalité par déclaration » jusqu'à la fin 2016. L'estimation ne comprend pas les personnes de parents inconnus qui ont été abandonnées quand elles étaient enfants et qui ne sont pas considérées comme des nationaux au titre de la loi ivoirienne.

<sup>17</sup> Le HCR a mis un terme à ses activités d'assistance aux personnes déplacées à Chypre en 1999. Pour de plus amples renseignements, voir le site Web du Centre de surveillance des déplacements internes (IDMC).

<sup>18</sup> Le HCR collabore actuellement avec les autorités et d'autres acteurs pour déterminer la part de la population qui a résolu ses problèmes de nationalité au moyen de la loi n° 169-14. Depuis l'adoption de ladite loi en mai 2014, d'importantes mesures ont été prises par la République dominicaine pour confirmer la nationalité dominicaine par la validation d'actes de naissance de personnes nées dans le pays de deux parents migrants. On pense que des milliers de personnes ont reçu leurs documents d'état civil dominicain en 2016, même si aucun chiffre officiel n'était disponible pour le présent rapport.

<sup>19</sup> Presque toutes les personnes comptabilisées comme apatrides ont un permis de séjour permanent et exercent plus de droits que ceux prévus par la Convention de 1954 relative au statut des apatrides.

<sup>20</sup> Les chiffres renvoient aux personnes sans nationalité nées en République dominicaine avant janvier 2010 et qui ont été recensées par le HCR à Haïti depuis juin 2015.

<sup>21</sup> Tous les chiffres datent de la fin 2015.

<sup>22</sup> Dans l'attente d'une étude plus fiable sur l'apatridie en Iraq, le nombre estimatif de personnes apatrides en Iraq a été modifié pour rendre compte de la réduction des cas d'apatridie comme suite à la loi n° 26 de 2006, qui permet à des apatrides de demander la nationalité sous certaines conditions.

<sup>23</sup> Tous les chiffres datent de la fin 2015.

<sup>24</sup> Les chiffres sont des estimations du HCR.

<sup>25</sup> Y compris 33 100 réfugiés irakiens enregistrés auprès du HCR en Jordanie. Le Gouvernement a estimé à 400 000 le nombre d'Iraquiens à la fin mars 2015. Ce chiffre comprend les réfugiés et d'autres catégories d'Iraquiens.

<sup>26</sup> En ce qui concerne les personnes apatrides relevant du mandat du HCR, ce chiffre comprend les personnes concernées visées par deux lois lettones distinctes. 176 personnes relèvent de la loi de la République de Lettonie du 17 février 2004 relative aux apatrides. 242 560 personnes relèvent de la loi du 25 avril 1995 de la République de Lettonie relative au statut des citoyens de l'ex-URSS qui n'ont pas la nationalité lettone ni celle d'un autre État (« non-citoyens »). Dans le cadre particulier de la Lettonie, les « non-citoyens » ont le droit de résider en Lettonie *ex lege* et ont plus de droits et d'obligations que ceux prévus par la Convention de 1954 relative au statut des apatrides, notamment la protection contre l'expulsion, et, en tant que tels, les « non-citoyens » peuvent actuellement être considérés comme des personnes à qui la Convention ne s'applique pas au titre de l'article 1.2 ii).

<sup>27</sup> Tous les chiffres datent de la fin 2015.

<sup>28</sup> Les chiffres relatifs à l'apatridie actualisés sont fondés sur un programme de recensement et d'aide juridique communautaire entrepris en Malaisie occidentale par une ONG locale avec l'appui technique du HCR, qui a commencé en 2014. Pendant l'année 2016, 874 personnes enregistrées ont acquis la nationalité malaisienne.

<sup>29</sup> Tous les chiffres datent de la fin 2015.

<sup>30</sup> Le nombre de personnes concernées au titre du mandat relatif à l'apatridie renvoie aux personnes apatrides dans l'État de Rakhine et aux personnes de nationalité indéterminée résidant dans d'autres États au Myanmar. Le nombre d'apatrides dans l'État de Rakhine a été estimé sur le fondement du rapport sur le recensement de 2014. Il n'inclut pas quelque 147 000 déplacés internes et personnes dans une situation analogue qui sont déjà comptabilisées dans les personnes déplacées. Le nombre total d'apatrides dans l'État de Rakhine serait d'environ un million. Des modifications ont été apportées pour réduire le nombre d'apatrides en raison de départ au Bangladesh après octobre 2016. En dehors de l'État de Rakhine, les chiffres des personnes de nationalité indéterminée (25 939) sont fondés sur des données du Gouvernement publiées le 27 décembre 2016 indiquant le nombre de personnes porteuses d'une carte d'identité à des fins de vérification de la nationalité, dont la nationalité n'a pas encore été confirmée.

<sup>31</sup> Selon diverses études, bon nombre de personnes sont dépourvues d'un certificat de citoyenneté au Népal. Même si ces personnes ne sont pas toutes nécessairement apatrides, le HCR collabore étroitement avec le Gouvernement népalais et des partenaires pour remédier à la situation.

<sup>32</sup> Les chiffres actualisés de l'apatridie se fondent sur un recensement portant sur 28 municipalités qui a eu lieu entre 2014 et 2016. Il a été confirmé que 4 112 personnes du groupe enregistré étaient philippines, indonésiennes ou binationales en 2016.

<sup>33</sup> Les chiffres de l'apatridie renvoient à ceux du recensement de 2010 modifiés pour prendre en considération le nombre d'apatrides qui ont acquis la nationalité en 2011-2016.

<sup>34</sup> Un ajustement des chiffres de fin d'année de 2015 et de 2016, en particulier pour le nombre de demandes d'asile en attente d'examen et de réexamen, a abouti à une réduction considérable du nombre de demandeurs d'asile enregistrés en Afrique du Sud.



<sup>35</sup> Le nombre de réfugiés irakiens et de personnes apatrides en République arabe syrienne est une estimation du Gouvernement. Fin 2016, le HCR avait enregistré et aidait 16 900 Iraquiens.

<sup>36</sup> Le nombre d'apatrides a été mis à jour par le Gouvernement thaïlandais. On compte 61 070 personnes supplémentaires qui devraient constituer une part importante du groupe qui tirera profit des changements favorables apportés dans le domaine de la nationalité en décembre 2016. En outre, ce nombre a diminué car 8 814 apatrides ont acquis la nationalité thaïlandaise en 2016 et 8 377 dossiers ont été radiés pour cause de décès du demandeur ou d'un double enregistrement.

<sup>37</sup> Le nombre de réfugiés syriens en Turquie est une estimation du Gouvernement.

<sup>38</sup> Les chiffres concernant les déplacés internes en Ukraine comprennent 800 000 personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés.

<sup>39</sup> Les chiffres de l'apatridie concernent les personnes apatrides bénéficiant d'un permis de résident permanent enregistrées par le Gouvernement en 2010. Ils ont été modifiés pour tenir compte de l'acquisition de la nationalité de 179 personnes anciennement apatrides. On ne dispose pas d'informations sur les autres catégories d'apatrides.

<sup>40</sup> Une étude est en cours pour fournir une estimation révisée des chiffres de l'apatridie.

## Tableau 2

## Budget et dépenses du HCR en 2016

(En dollars des États-Unis)

<i>Sous-région/région</i>	<i>Grand livre</i>	<i>Pilier 1</i>	<i>Pilier 2</i>	<i>Pilier 3</i>	<i>Pilier 4</i>	<i>Total</i>
		<i>Programme relatif aux réfugiés</i>	<i>Programme relatif aux apatrides</i>	<i>Projets relatifs à la réintégration</i>	<i>Projets relatifs aux personnes déplacées</i>	
Afrique de l'Ouest	Budget	184 511 416	8 507 410	37 016 635	43 194 398	<b>273 229 858</b>
	Dépenses	92 525 415	4 359 275	8 833 522	23 953 164	<b>129 671 377</b>
Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique	Budget	1 464 041 379	7 863 523	34 862 433	173 224 765	<b>1 679 992 100</b>
	Dépenses	657 796 682	4 278 471	8 315 002	59 558 324	<b>729 948 478</b>
Afrique centrale et région des Grands Lacs	Budget	458 162 113	4 737 131	66 331 967	112 924 936	<b>642 156 147</b>
	Dépenses	250 012 179	1 852 927	16 662 616	24 262 790	<b>292 790 511</b>
Afrique australe	Budget	74 672 626	1 801 866	0	0	<b>76 474 492</b>
	Dépenses	40 038 936	1 063 701	0	0	<b>41 102 636</b>
<b>Total partiel, Afrique</b>	<b>Budget</b>	<b>2 181 387 534</b>	<b>22 909 929</b>	<b>138 211 036</b>	<b>329 344 099</b>	<b>2 671 852 598</b>
	<b>Dépenses</b>	<b>1 040 373 211</b>	<b>11 554 374</b>	<b>33 811 140</b>	<b>107 774 278</b>	<b>1 193 513 003</b>
Moyen-Orient	Budget	1 072 479 635	2 287 131	26 707 855	808 583 831	<b>1 910 058 452</b>
	Dépenses	751 368 406	1 486 312	1 890 220	458 096 544	<b>1 212 841 482</b>
Afrique du Nord	Budget	170 324 742	0	0	5 044 663	<b>175 369 405</b>
	Dépenses	95 300 801	0	0	2 324 963	<b>97 625 764</b>
<b>Total partiel, Afrique du Nord et Moyen-Orient</b>	<b>Budget</b>	<b>1 242 804 376</b>	<b>2 287 131</b>	<b>26 707 855</b>	<b>813 628 494</b>	<b>2 085 427 856</b>
	<b>Dépenses</b>	<b>846 669 207</b>	<b>1 486 312</b>	<b>1 890 220</b>	<b>460 421 507</b>	<b>1 310 467 246</b>
Asie du Sud-Ouest	Budget	332 708 683	234 630	92 349 153	48 059 136	<b>473 351 601</b>
	Dépenses	242 522 961	150 996	29 047 930	17 037 560	<b>288 759 447</b>
Asie centrale	Budget	9 848 954	4 829 499	0	0	<b>14 678 453</b>
	Dépenses	4 079 055	2 827 936	0	0	<b>6 906 991</b>
Asie du Sud	Budget	29 547 250	799 784	0	789 056	<b>31 136 090</b>
	Dépenses	14 425 122	508 101	0	575 771	<b>15 508 993</b>
Asie du Sud-Est	Budget	104 829 617	7 317 299	0	27 594 683	<b>139 741 598</b>
	Dépenses	39 163 829	5 094 948	0	11 950 308	<b>56 209 086</b>
Asie de l'Est et Pacifique	Budget	11 731 098	459 187	0	0	<b>12 190 285</b>
	Dépenses	8 052 754	254 000	0	0	<b>8 306 754</b>
<b>Total partiel, Asie et Pacifique</b>	<b>Budget</b>	<b>488 665 601</b>	<b>13 640 399</b>	<b>92 349 153</b>	<b>76 442 875</b>	<b>671 098 027</b>
	<b>Dépenses</b>	<b>308 243 721</b>	<b>8 835 980</b>	<b>29 047 930</b>	<b>29 563 640</b>	<b>375 691 270</b>

<i>Sous-région/région</i>	<i>Grand livre</i>	<i>Pilier 1</i>	<i>Pilier 2</i>	<i>Pilier 3</i>	<i>Pilier 4</i>	<i>Total</i>
		<i>Programme relatif aux réfugiés</i>	<i>Programme relatif aux apatrides</i>	<i>Projets relatifs à la réintégration</i>	<i>Projets relatifs aux personnes déplacées</i>	
Europe orientale	Budget	379 893 593	2 210 527	0	41 141 652	<b>423 245 773</b>
	Dépenses	144 869 977	1 010 618	0	22 411 130	<b>168 291 725</b>
Europe du Sud-Est	Budget	40 972 104	3 551 882	3 807 006	19 776 321	<b>68 107 313</b>
	Dépenses	27 853 020	2 356 990	1 799 393	8 197 904	<b>40 207 308</b>
Europe occidentale, Europe du Nord et Europe du Sud	Budget	382 144 095	3 391 180	987 344	0	<b>386 522 619</b>
	Dépenses	236 409 630	2 638 127	960 912	0	<b>240 008 669</b>
<b>Total partiel, Europe</b>	<b>Budget</b>	<b>803 009 793</b>	<b>9 153 589</b>	<b>4 794 350</b>	<b>60 917 973</b>	<b>877 875 705</b>
	<b>Dépenses</b>	<b>409 132 627</b>	<b>6 005 736</b>	<b>2 760 306</b>	<b>30 609 034</b>	<b>448 507 702</b>
Amérique du Nord et Caraïbes	Budget	15 065 033	8 762 284	0	0	<b>23 827 317</b>
	Dépenses	8 803 426	3 591 427	0	0	<b>12 394 853</b>
Amérique latine	Budget	78 616 649	1 172 494	0	35 603 568	<b>115 392 710</b>
	Dépenses	43 154 531	905 649	0	16 739 848	<b>60 800 028</b>
<b>Total partiel, Amériques</b>	<b>Budget</b>	<b>93 681 682</b>	<b>9 934 777</b>		<b>35 603 568</b>	<b>139 220 027</b>
	<b>Dépenses</b>	<b>51 957 957</b>	<b>4 497 076</b>		<b>16 739 848</b>	<b>73 194 880</b>
<b>Total partiel, terrain</b>	<b>Budget</b>	<b>4 809 548 986</b>	<b>57 925 825</b>	<b>262 062 393</b>	<b>1 315 937 009</b>	<b>6 445 474 213</b>
	<b>Dépenses</b>	<b>2 656 376 723</b>	<b>32 379 477</b>	<b>67 509 595</b>	<b>645 108 307</b>	<b>3 401 374 102</b>
Programmes mondiaux	Budget	415 551 670	0	0	0	<b>415 551 670</b>
	Dépenses	337 591 349	0	0	0	<b>337 591 349</b>
Siège	Budget	230 989 589	0	0	0	<b>230 989 589</b>
	Dépenses	221 512 234	0	0	0	<b>221 512 234</b>
<b>Total partiel, activités programmées</b>	<b>Budget</b>	<b>5 456 090 244</b>	<b>57 925 825</b>	<b>262 062 393</b>	<b>1 315 937 009</b>	<b>7 092 015 471</b>
	<b>Dépenses</b>	<b>3 215 480 306</b>	<b>32 379 477</b>	<b>67 509 595</b>	<b>645 108 307</b>	<b>3 960 477 685</b>
Réserve relative aux opérations	Budget	385 687 332	0	0	0	<b>385 687 332</b>
Réserve relative aux activités nouvelles ou additionnelles liées au mandat (NAM)	Budget	20 000 000	0	0	0	<b>20 000 000</b>
Administrateurs auxiliaires	Budget	12 000 000	0	0	0	<b>12 000 000</b>
	Dépenses	6 617 969	0	0	0	<b>6 617 969</b>
<b>Total</b>	<b>Budget</b>	<b>5 873 777 576</b>	<b>57 925 825</b>	<b>262 062 393</b>	<b>1 315 937 009</b>	<b>7 509 702 804</b>
	<b>Dépenses</b>	<b>3 222 098 275</b>	<b>32 379 477</b>	<b>67 509 595</b>	<b>645 108 307</b>	<b>3 967 095 654</b>